

Commune de Noironte

Code INSEE : 25427

CARTE COMMUNALE

Rapport de présentation

Approbation de la carte communale.....06 novembre 2007
Mise à jour n°1 02 juillet 2024
Mise à jour n°2 01 juin 2026

Sommaire

Préambule	p. 5
Chapitre 1 - Analyse de l'état existant	p. 7
LE TERRITOIRE PHYSIQUE	P. 11
- milieu physique	p. 11
- milieux naturels	p. 17
LE PAYSAGE ET LE BÂTI	P. 29
- la topographie	p. 29
- l'organisation paysagère globale	p. 29
- l'espace du village	p. 33
- le bâti	p. 35
LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	P. 39
- le contexte global	p. 39
- le contexte communal	p. 41
Chapitre 2 - Les orientations d'aménagement	p. 51
LES ENJEUX GLOBAUX	P. 53
- au regard des contraintes du territoire	p. 53
- au regard du contexte démographique et économique	p. 53
LA DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE CONSTRUCTIBLE	P. 55
- les principes d'aménagement	p. 59
- les secteurs potentiels étudiés	p. 61
- les actions complémentaires d'aménagement	p. 65
Chapitre 3 - Incidences du document d'urbanisme sur l'environnement et prise en compte de celui-ci	p. 67
LE PÉRIMÈTRE RETENU	P. 69
INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET RECOMMANDATIONS	P. 75

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 4 mars 2004, le conseil municipal de Noironte a décidé de prescrire l'élaboration d'une carte communale, de façon à mieux maîtriser le développement de son territoire.

La carte communale vise à délimiter un périmètre constructible. Un certain nombre d'études préalables sont nécessaires à l'établissement de ce périmètre.

Conformément à l'article R.124-2 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation contient les trois parties suivantes :

- il analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique;
- il explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, pour la délimitation des secteurs dans lesquels les constructions sont autorisées;
- il évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

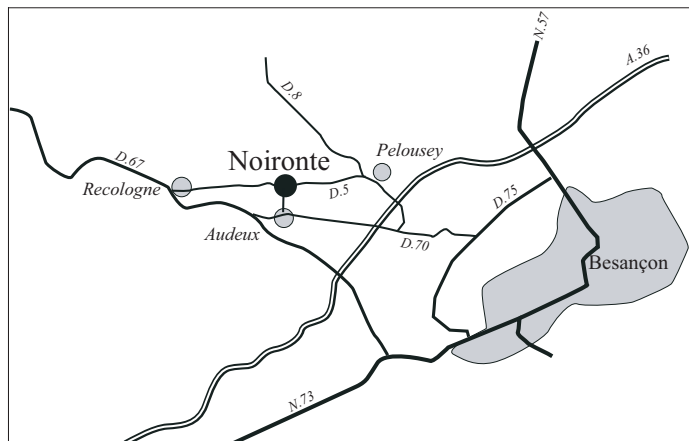
L'enquête publique s'est déroulée du 7 juin au 7 juillet 2007. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, tout en recommandant d'exclure trois parcelles à l'entrée ouest de la commune, non incluses dans le zonage d'assainissement. la commune n'a toutefois pas souhaité accéder à cette recommandation, les parcelles pouvant répondre aux préoccupations d'assainissement par le biais d'un assainissement autonome.

Le conseil municipal a donc approuvé le projet tel qu'il avait été porté à enquête publique, par délibération en date du 27 septembre 2007.

Chapitre I

Analyse de l'état existant

PRÉSENTATION



Noironte se situe à treize kilomètres environ de Besançon. C'est une commune de 673 hectares qui comptait 321 habitants au recensement de 1999.

Le nom de la commune, issu du gaulois «nebara», nièvres ou prairies en bordure d'un cours d'eau, indique que le lieu était déjà probablement connu à l'époque gauloise. Au Ier ou au II^e siècle, le territoire communal abrite sans doute une grande exploitation agricole, au lieu-dit «Champagnard». Au XI^e siècle, un texte de l'abbaye Saint Paul de Besançon signale le village de Nigronte. La seigneurie de Noironte apparaît vers cette époque et

appartient successivement à la famille de Moncley (1287) puis à celle d'Arguel (XVI^e siècle). Le château est connu dès le XIV^e siècle : ancienne maison forte entourée de fossés et possédant un pont-levis, il fut reconstruit à neuf en 1786 et possède à l'entrée la maison du fermier.

Ravagé pendant la guerre de Dix Ans, le village connaît une renaissance spectaculaire, tirant profit d'un riche terroir de forêts et d'étangs, et sans doute aussi de la présence du château.

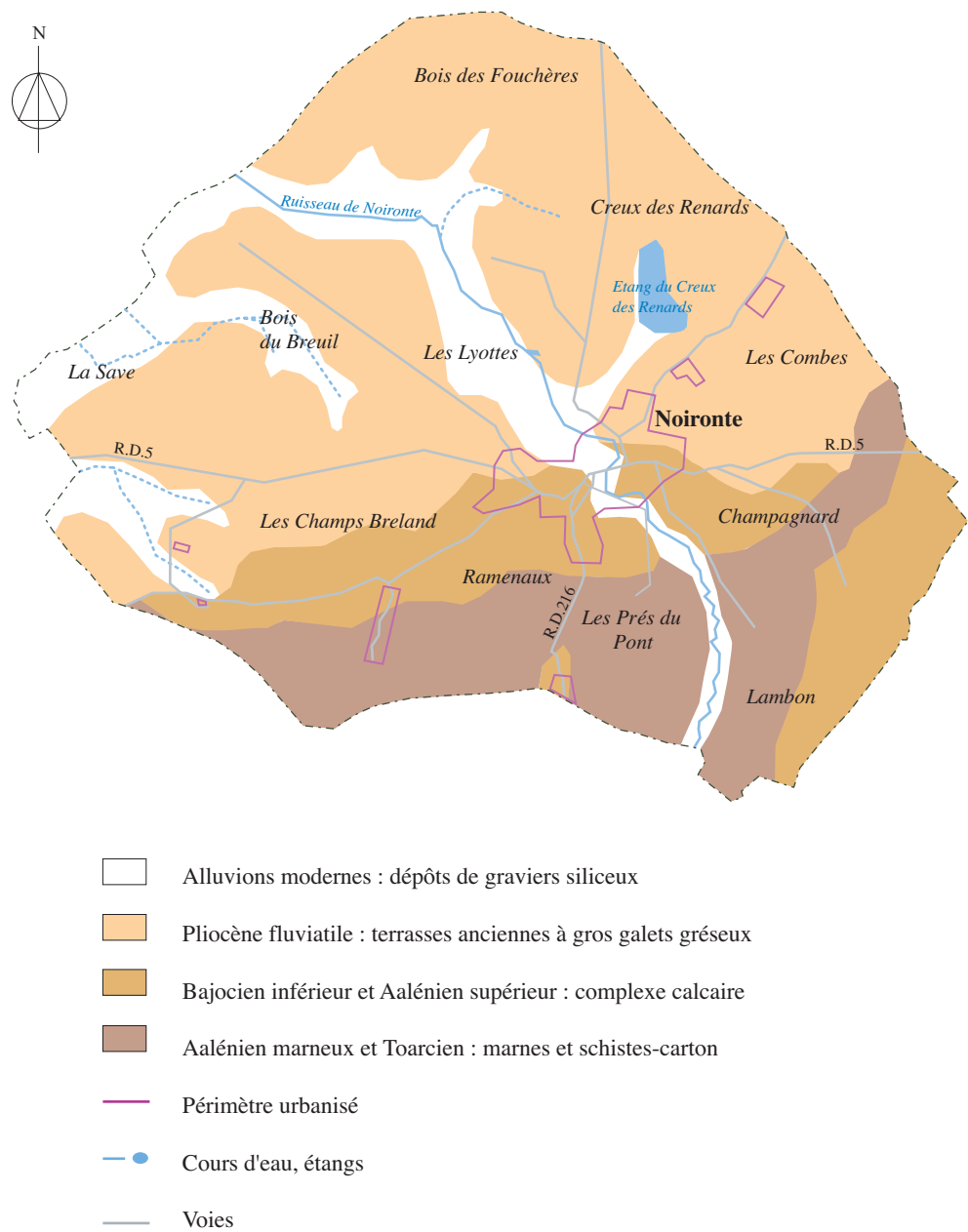
L'artisanat et la petite industrie s'exercent sur le territoire avec au XVI^e siècle une tuilerie (près de l'étang disparu du bois du Breuil) et un moulin au village sur le ruisseau. La fromagerie s'installe sous le Second Empire.

Au XIX^e siècle, le village se dote d'équipements collectifs : fontaines, école, cimetière, ce qui n'empêchera pas la population de diminuer, passant de 340 habitants en 1836 à 169 dix ans plus tard.

Longtemps restée commune agricole, Noironte conserve cette activité sur son territoire mais est aussi désormais une commune résidentielle offrant un cadre naturel et architectural encore préservé, dans la deuxième couronne de l'agglomération bisontine.

La commune disposait d'un Marnu devenu caduc. Subissant la pression foncière de l'agglomération de Besançon mais désirant conserver un développement harmonieux en accord avec le site, elle souhaite se munir aujourd'hui d'une carte communale, son projet étant de contenir, par la définition d'un périmètre constructible, l'extension future du village.

Géologie



LE TERRITOIRE PHYSIQUE

Le milieu physique

Géomorphologie

Le territoire communal de Noironte est inscrit à la jonction de deux régions naturelles, chacune possédant un modelé caractéristique.



Tandis que la moitié nord de la commune correspond aux confins de la Vallée de l'Ognon, région mollement vallonnée, la partie sud appartient aux Avant-Monts du Jura. Ces derniers s'étendent linéairement depuis les environs de Dole (département du Jura) jusqu'au pays de Montbéliard (département du Doubs). Le relief y est assez accidenté, formé de nombreux plis serrés les uns contre les autres, seulement séparés de part en part par des failles, le tout orienté d'une façon générale nord-est / sud-ouest.

Ce relief offre malgré tout un dénivelé assez faible :

- 212 m dans le Bois du Breuil (vallée de l'Ognon), pour le point le plus bas,
- 270 m à la limite entre Audeux et Placey, au sud-

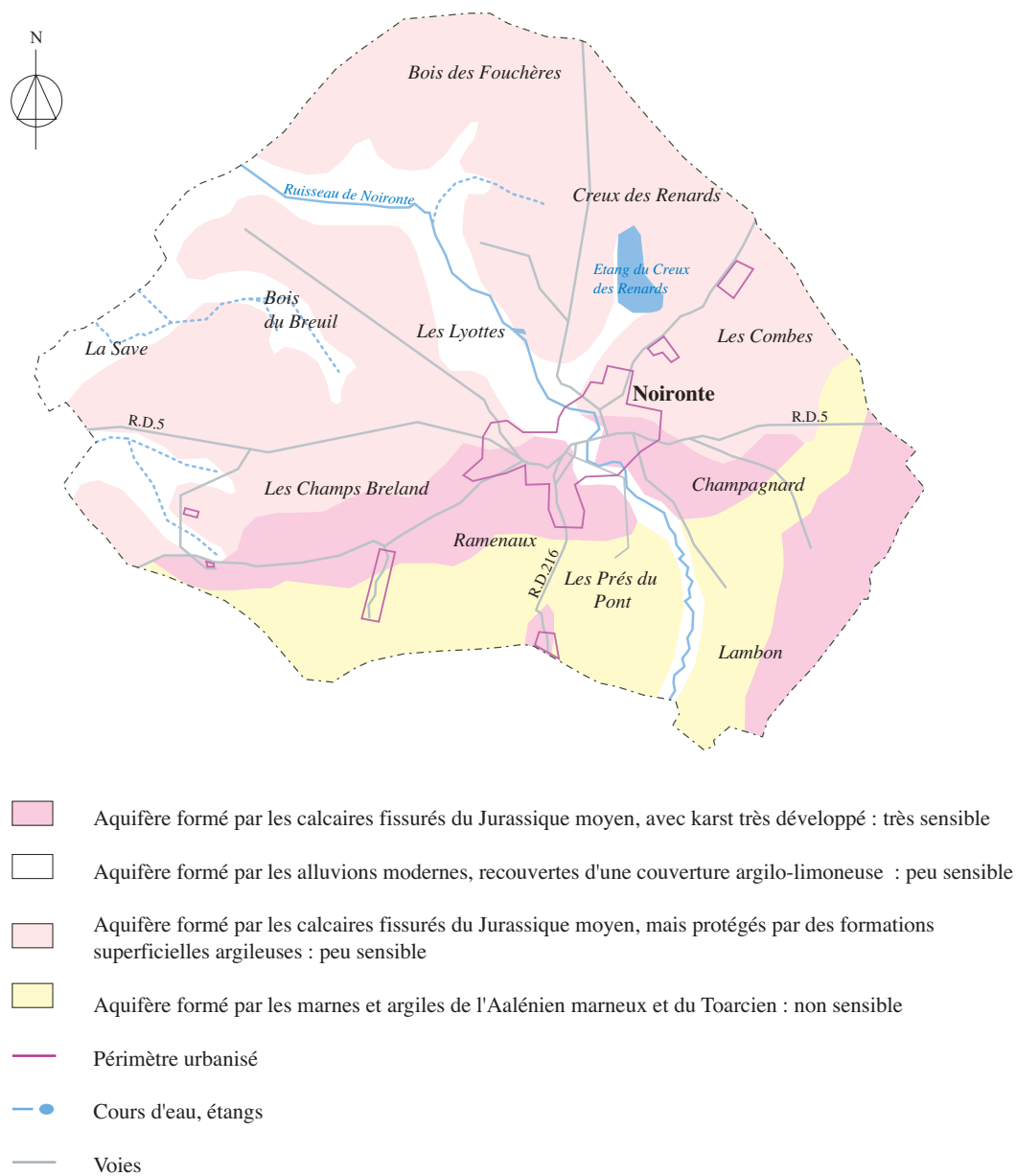
ouest, correspondant aux contreforts des Avant-Monts.

Les séries stratigraphiques

Ce relief trouve son origine dans la nature des formations géologiques qui l'ont façonné.

- la Vallée de l'Ognon, fortement érodée comme toutes les vallées, est caractérisée par les formations de terrasses anciennes (galets) du Pliocène fluviatile ;
- ces terrasses anciennes viennent buter contre le pied des Avant-Monts, caractérisés ici par des niveaux du Secondaire : calcaires karstifiés du Bajocien inférieur et de l'Aalénien supérieur, formations marneuses de l'Aalénien et du Toarcien. L'alternance de ces deux types de formation imprime un relief plus accidenté, formé de plis d'orientation générale nord-est / sud-ouest ;
- des alluvions récentes (Quaternaire) tapissent quant à elles le fond de la vallée du Ruisseau de Noironte.

Vulnérabilité des aquifères à la pollution



Écoulements superficiels

Un cours d'eau principal draine le territoire communal de Noironte. Il s'agit du Ruisseau de Noironte. Ce dernier ne provient pas d'une source comme la plupart des cours d'eau mais il trouve son origine dans la confluence du Ruisseau des Prés et du Ruisseau de Mazerolles, depuis la limite communale entre Mazerolles-le-Salin et Audeux. Après avoir traversé les communes d'Audeux, Noironte et Recologne et avoir augmenté son débit par nombre de petits affluents intermittents, le Ruisseau de Noironte se jette dans le Ruisseau de Recologne, à l'ouest du bourg. Le Ruisseau de Recologne est un affluent en rive gauche de l'Ognon.

Le tracé du ruisseau de Noironte est assez inégal. En effet, s'il présente encore un cours assez proche du "naturel" (nombreux méandres, végétation riveraine de haut jet) depuis son origine jusqu'à l'amont du village de Noironte, des travaux anciens de recalibrage et de reprofilage ont sérieusement modifié son cours en aval du village. Ces caractéristiques ne sont pas négligeables en ce qui concerne l'aspect "crues et pollution". L'eau est en effet d'assez médiocre qualité sur l'ensemble du cours depuis le village et en aval.

Un vaste étang existe au sud du Bois des Fouchères : l'étang du Creux des Renards. Autrefois, la commune et notamment les formations boisées des Fouchères et du Breuil étaient parsemées d'étangs, aujourd'hui disparus.

Écoulements souterrains

CARACTÉRISTIQUES DES AQUIFÈRES

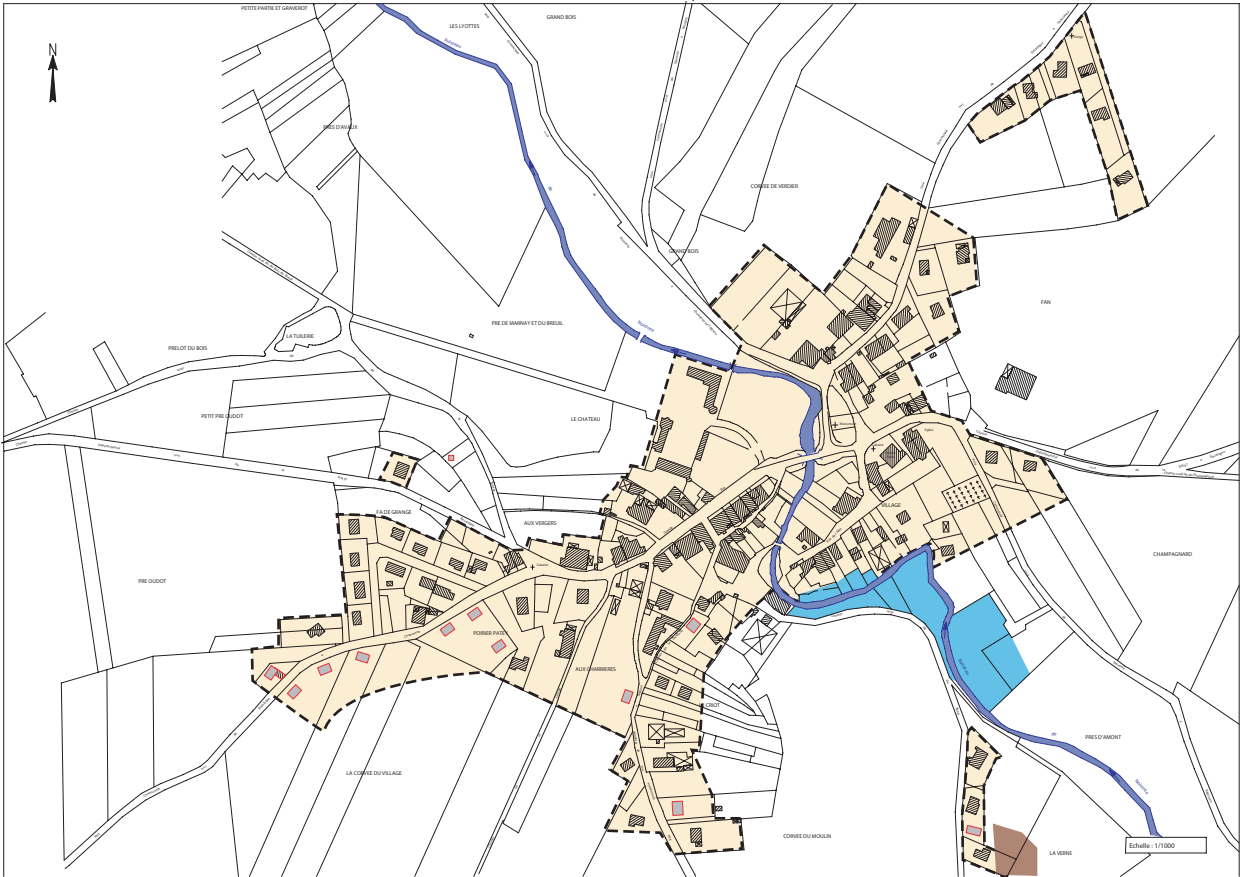
Plusieurs types d'aquifères se partagent le territoire communal de Noironte :

- un aquifère très productif constitué par les calcaires karstifiés du Bajocien inférieur et de l'Aalénien supérieur, sur lequel s'est implantée la quasi totalité du village,
- un aquifère moyennement productif constitué par les formations alluviales (alluvions anciennes du Pliocène et alluvions récentes tapissant le fond du ruisseau de Noironte), dans la moitié nord du territoire,
- un aquifère peu à non productif, constitué par les formations marneuses de l'Aalénien inférieur et du Toarcien.

VULNÉRABILITÉ DES AQUIFÈRES

Les niveaux calcaires du Bajocien inférieur et de l'Aalénien supérieur ont développé un système de karst, milieu très perméable. Cet aquifère présente une sensibilité très importante à la pénétration d'un flux polluant et il est extrêmement difficile d'intervenir rapidement. Aussi, on devra prendre toutes les précautions lors des aménagements et plus particulièrement en ce qui concerne l'assainissement ou l'installation d'aménagements polluants, d'autant plus que le village est construit sur ce type de formations. Le secteur s'établissant le long de la R.D. 5, à l'ouest de la commune, est protégé par un dépôt d'argiles résiduelles, ces dernières offrant une couverture efficace à l'aquifère.

Contraintes physiques



-  Zone urbanisée
-  Glissement de terrain potentiel
-  Zone inondable
-  Cours d'eau

L'aquifère constitué par les formations alluvionnaires du nord et de l'ouest de la commune (principalement les alluvions du Pliocène fluviatile) présente une perméabilité moyenne, ce qui pourrait présenter un problème lors d'un accident polluant. Mais une intervention rapide permettra de limiter les risques avant que le flux polluant n'atteigne le plafond du réservoir. Les mêmes caractéristiques s'appliquent aux alluvions récentes (formations à dominante argileuse) qui tapissent le fond du Ruisseau de Noironte.

Le troisième aquifère, représenté par les niveaux marneux du Lias très peu perméables, ne présente guère de sensibilité du fait qu'un flux polluant ne s'écoulera pas à travers les marnes mais ruissellera plutôt en surface. Une intervention reste toujours possible avant que le flux n'atteigne le réseau hydrographique.

Spécificités du site

RISQUES LIÉS À L'INSTABILITÉ DES PENTES

Les affleurements marneux de l'Aalénien inférieur et du Toarcien, quand ils sont situés sur des versants ou sur des talus, présentent un risque d'instabilité notable, et plus particulièrement à la suite de longues périodes de pluies. À Noironte, les secteurs qui présentent d'éventuels risques d'instabilité se situent en limite avec la commune d'Audeux, sur les coteaux au sud de la Grange de la Covre et dans le secteur de la porcherie, ainsi qu'à "La Verne". Ces localités hébergent aujourd'hui des terrains agricoles exempts de construction (sauf les bâtiments de la porcherie). Les risques de glissement de terrain sont donc considérablement réduits.

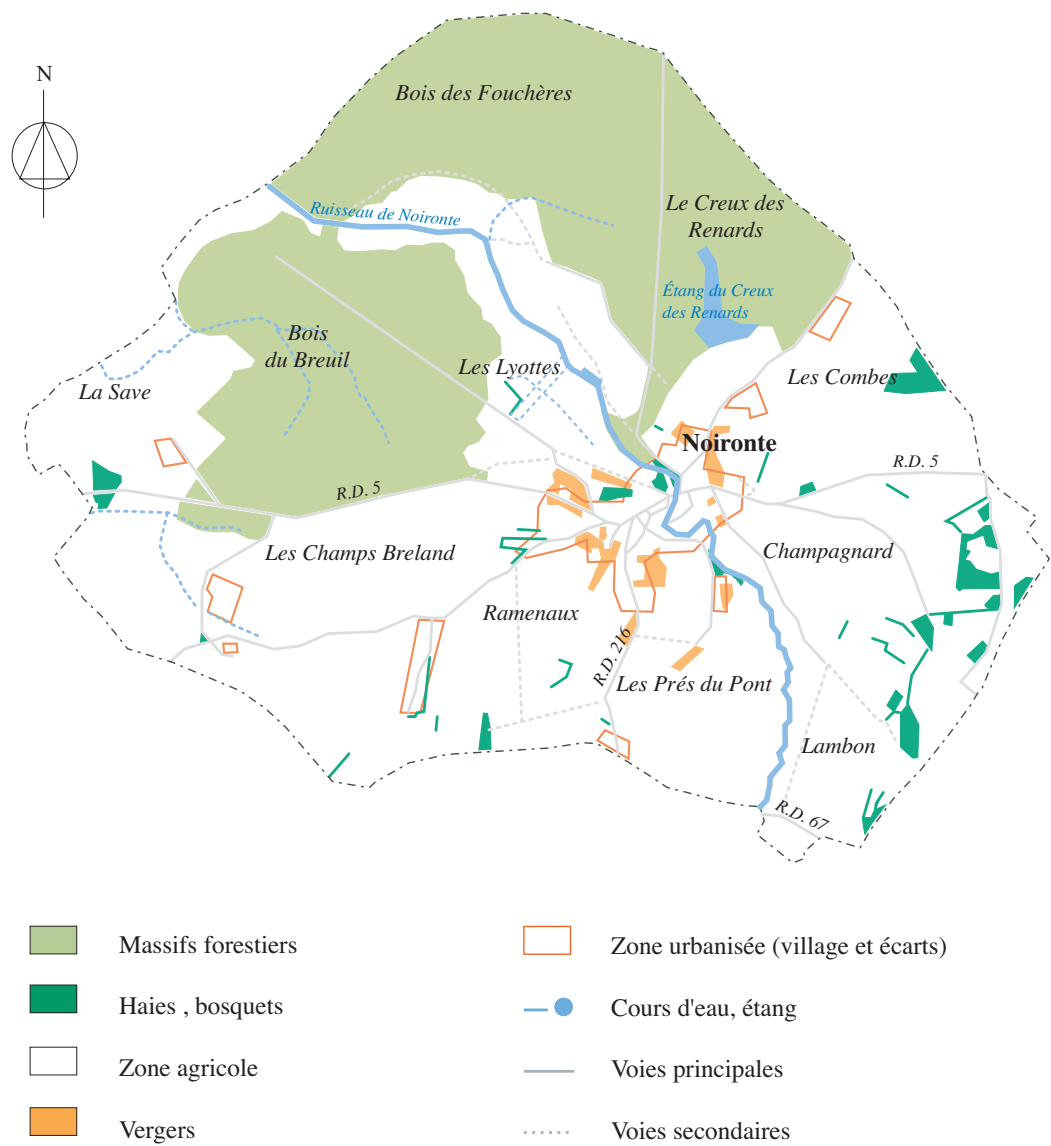
RISQUES LIÉS À L'EAU

Le territoire communal est drainé par le Ruisseau de Noironte, petit cours d'eau au débit moyen, mais qui peut enfler très rapidement lors de précipitations violentes ou prolongées. Il sort alors aisément de son lit et inonde les terrains adjacents, notamment juste au sud du village et dans les secteurs de prairies en aval du Bois du Breuil. Plusieurs fois déjà, la commune a publié des arrêtés dans le cadre des catastrophes naturelles :

- du 8 au 31 décembre 1982,
- en octobre 1999.

Un autre risque lié à l'eau est celui provoqué par les ruissellements importants qui peuvent provenir lors de très fortes perturbations le long des pentes sur formations imperméables. En effet, l'eau ne pouvant pénétrer dans le sol, elle s'écoule le long des pentes et peut, dans certains cas, atteindre des secteurs bâtis. En l'état actuel de l'urbanisation à Noironte, les risques sont inexistantes. Mais des précautions sont à prendre si l'on envisage la construction dans le secteur au sud-ouest du village, le long de la voie communale de Recologne. Des aménagements éventuels seraient sans doute judicieux.

Occupation du sol



Les milieux naturels

ACIDICLINE

espèce présentant son optimum sur des sols légèrement désaturés (pH compris entre 5 et 4,5).

ACIDIPHILE

espèce présentant son optimum sur des sols désaturés (pH compris entre 4,5 et 3,5).

DÉSATURÉ

se dit d'un sol qui a perdu sa saturation, c'est-à-dire dont les cations métalliques échangeables ont été remplacés par des ions H^+ ou Al^{+++} .

MÉSOACIDIPHILE

groupement végétal se développant sur des sols déjà désaturés.

NEUTROPHILE

qui a besoin de conditions proches de la neutralité sur le plan de l'acidité.

HYDROCLINE

se dit d'une espèce ou d'un groupement végétal préférant des conditions de fraîcheur bien marquées.

HYGROPHILE

espèce ou groupement végétal croissant sur des sols engorgés toute l'année.

MÉSOHYGROPHILE

espèce ayant son optimum dans les forêts ripicoles où les sols sont temporairement engorgés ou se retrouvant dans les conditions les plus fraîches d'autres forêts.

La forêt

La forêt occupe une grande partie du territoire, présente essentiellement sur les formations alluvionnaires anciennes du nord et de l'ouest de la commune (Bois des Fouchères, Bois du Breuil). Sur le reste du territoire, la forêt est uniquement représentée par quelques bosquets ou petits-bois, notamment le long de certains talus ou le long du Ruisseau de Noironte.

Selon le type de sol, la topographie et la plus ou moins grande proximité du cours d'eau, différents groupements forestiers composent la végétation forestière.

Les formations alluvionnaires de la vallée de l'Ognon accueillent un groupement forestier à base de chênes (sessile et pédonculé), de charme, d'érables, de merisier, de frêne commun, de hêtre... Sur les sols les moins riches en éléments nutritifs (chênaie-charmaie acidycline*), les cortèges d'espèces arbustives et herbacées sont assez pauvres : chèvrefeuille des bois, ronce commune, noisetier, viorne obier, houx, aubépine commune... pour les arbustes, luzule poilue, canche cespiteuse, millet diffus, lierre commun, violette des bois... pour les herbacées, voire fougère aigle, polytrich élégant, luzule blanchâtre... sur les sols les plus désaturés* (chênaie-hêtraie mésoacidiphile* à acidiphile*). Au contraire, dans le cas où le sol s'enrichit en éléments nutritifs (sols moins épais, avec présence locale de calcium), ce sont des espèces plus exigeantes qui composent le cortège : cornouiller sanguin, camerisier à balai, troène,

fusain d'Europe, aubépine monogyne... pour les arbustes, fougère mâle, pervenche, aspérule odorante, mélisse à une fleur, laîche des bois, anémone des bois, muguet, lamier jaune... pour les herbacées (chênaie-charmaie neutrophile*).

Les secteurs les plus frais (chênaie pédonculée-charmaie) sont marqués par l'abondance des fougères (fougère femelle,

fougère spinuleuse...) et des espèces hygroclines* : lierre terrestre, primevère élevée, benoîte commune, ficaire, crin végétal... L'aulne glutineux peut faire son apparition dans ces localités.

Dans les zones les plus "mouillées", se développe l'aulnaie marécageuse, dominée essentiellement par l'aulne glutineux. Le cortège floristique est composé d'espèces hygrophiles* et mésohygrophiles* : cerisier à grappes, reine des prés, lycoper d'Europe, prêles d'hiver, scirpe des bois, diverses laîches...

Les berges du Ruisseau de Noironte, notamment dans la partie amont (sud du village) sont colonisées de façon quasi continue par une forêt linéaire (encore appelée



RIPISYLVE

forêt riveraine, généralement linéaire, développée sur les berges des cours d'eau.

ripisylve*), assez étroite mais marquée par la présence de nombreux arbres de haut jet : aulne glutineux, frêne commun, chêne pédonculé, saule blanc et peuplier, voire chêne pédonculé dans les secteurs les plus ressuyés. Les arbustes et les herbacées, hygrophiles* et mésohygrophiles* sont nombreux et diversifiés : fusain d'Europe, cerisier à grappes, saule cendré, églantier, saule des chèvres, viorne obier, ... reine des prés, eupatoire chanvrine, menthe aquatique, gaillet gratteron, scirpe des bois, laîche espacée, valériane officinale, angélique sauvage, ortie dioïque...



Les autres formations végétales

LES HAIES ET BOSQUETS, LES ALIGNEMENTS D'ARBRES, LES ARBRES ISOLÉS
Ces éléments se présentent de façon très hétérogène sur le territoire communal de Noironte. S'ils subsistent encore en assez grand nombre dans la partie agricole vouée à l'élevage, le long des voies et dans le village, ils sont beaucoup plus épars dans les secteurs de grande culture. Seuls quelques arbres isolés viennent animer le paysage. Chêne pédonculé, frêne commun, érables (champêtre et sycomore), charme, tilleuls (à grandes feuilles et à petites feuilles)... se disputent la composition de la strate arborescente, cornouiller sanguin, troène, fusain d'Europe, aubépines, noisetier, églantier, prunellier... celle du sous-étage.



Quelques arbres isolés ou alignés animent encore l'espace. Chêne pédonculé, frêne commun, noyer, arbres fruitiers... sont les plus représentés. Un très bel alignement est à noter le long de l'ancien de chemin qui sépare le château du Bois du Breuil, de part et d'autre de la voie.



LES VERGERS

Les vergers font partie, à Noironte, des éléments végétaux ayant encore une influence forte sur le paysage. Le noyau ancien du village en possède encore un grand nombre,

certains s'éloignent de la zone bâtie (après le cimetière). Dans les secteurs bâtis plus récents, ils sont plus rares et ne sont souvent constitués que de quelques arbres fruitiers. Il est regrettable que certains ne soient pas trop entretenus, ces éléments participant tout autant à l'équilibre paysager et écologique qu'au bien-être des habitants. Les espèces fruitières les plus fréquemment utilisées sont le cerisier, le pommier, le poirier, le noyer, le prunier, le mirabellier...

LES ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT



Le village compte encore une très belle propriété, dont les bâtiments sont entourés d'un parc arboré de qualité. Il s'agit du château. Les constructions plus modestes, aussi bien anciennes que récentes, possèdent une végétation ornementale souvent dense. Quelques constructions ont même conservé des éléments locaux comme le noisetier, l'érable champêtre, le charme, le troène..., vestiges des haies ou des bosquets qui se trouvaient là avant

l'urbanisation. Mais ces éléments sont plus rares dans les aménagements récents où le thuya et le laurier les ont détrônés.

LES FRICHES

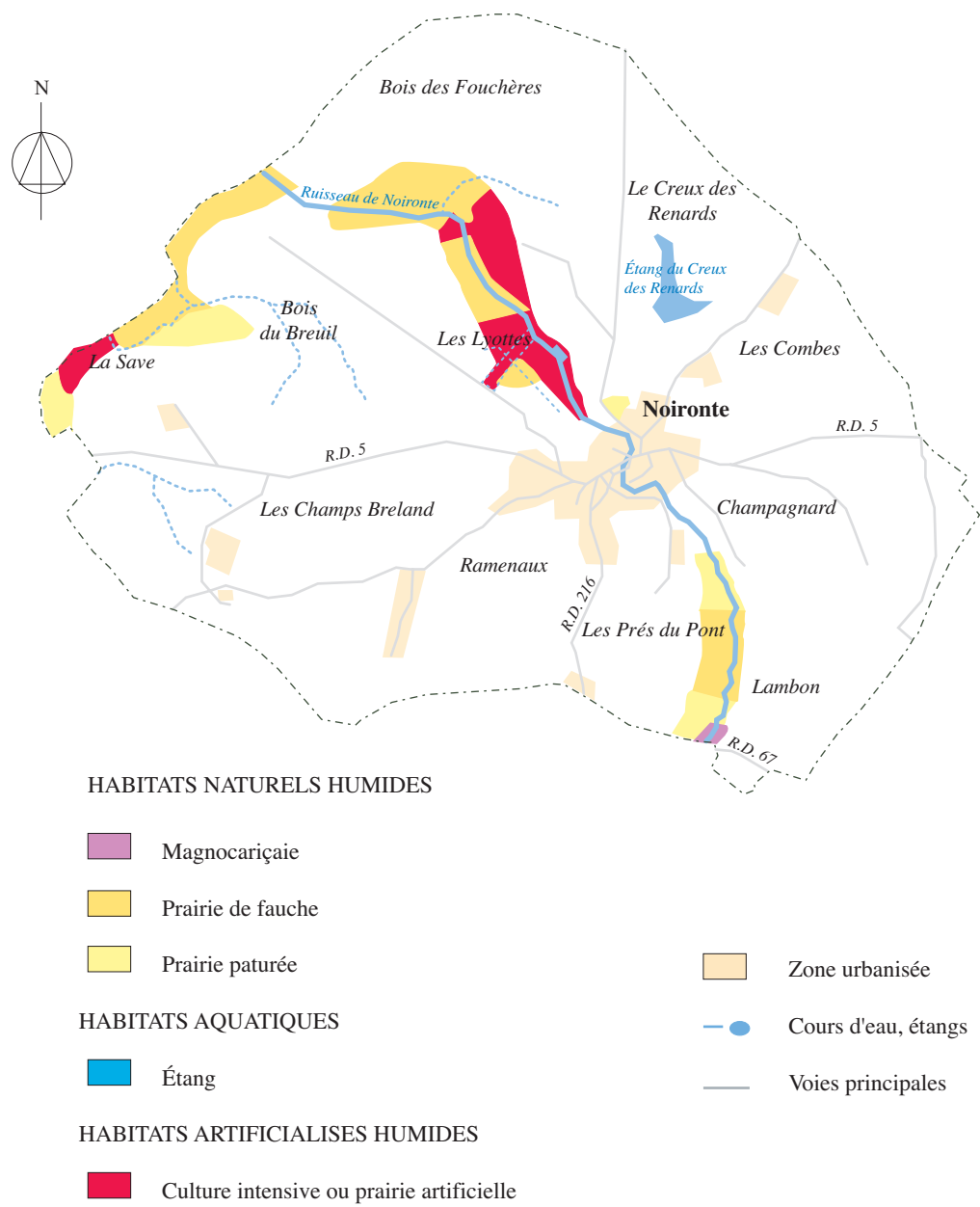
Ces milieux sont très peu représentés à Noironte ("La Corvée du Village", "La Tuilerie") et proviennent essentiellement d'un abandon récent des pratiques agricoles. Aussi, le stade arbustif n'est pas encore totalement atteint et le milieu ressemble plus à un terrain vague très envahi de grandes plantes herbacées.

LES PRAIRIES

Si les anciennes terrasses de l'Ognon accueillent plutôt la grande culture, les secteurs plus accidentés ou sur sols plus contraignants (sols presque marécageux) sont davantage voués à la prairie, de fauche ou pâturée. Les plus répandues sont les prairies mésophiles*. Les terrains situés dans des petites dépressions marécageuses sont occupés par des prairies humides, que l'on décrira ultérieurement dans le paragraphe "milieux humides". La composition floristique des prairies mésophiles* varie selon leur utilisation. Dans les prairies de fauche, ce sont les grandes graminées qui forment l'essentiel du cortège : fromental, dactyle aggloméré, fétuque des prés, flouve odorante, houlque laineuse, pâturin commun... La marguerite, le trèfle des prés, le plantain lancéolé, le sainfoin, l'oseille sauvage... sont des compagnes fréquentes. Dans les prairies utilisées pour le pâturage, les espèces développées en rosette ou à repousse rapide, adaptation à un fort piétinement, sont les dominantes : pâquerette, brunelle commune, achillée millefeuille,

MÉSOPHILE
qui a besoin de conditions
moyennes au niveau tro-
pique et humidité.

Zones humides



trèfle rampant, pissenlit, sauge des prés, centaurée jacée, séneçon jacobée, ivraie vivace, crételle, phléole des prés...

LES GROUPEMENTS DES MURS

Ces éléments du patrimoine sont assez rares à Noironte, si l'on exclut le mur d'enceinte de la propriété du château. Quelques autres existent ailleurs dans le village mais sont souvent réduits. Généralement, la végétation développée sur ce type de substrat est à base de fougères (pour les murs exposés au nord ou à l'est) ou de plantes de milieux secs comme la campanule à feuilles rondes, les orpins... (pour les murs bien exposés). Le lierre est quasiment constant.

LES ZONES HUMIDES



La législation en matière d'environnement impose aujourd'hui aux communes "la préservation, la restauration et la stabilisation des zones humides d'un bassin

versant" (article L.211.1 du Code de l'environnement repris dans les objectifs du SDAGE). Le Ministère de l'Environnement, représenté au niveau régional par la DIREN, a fait l'inventaire de toutes les zones humides supérieures à 1 hectare. Noironte est concernée par cet inventaire.

La vallée du Ruisseau de Noironte est l'axe central de ces milieux humides. En effet, on distingue sur la quasi totalité de son linéaire différentes formations végétales classées comme zones humides : aulnaie-frênaie (ripisylve*), prairies pâturées et de fauche, roselière en amont du village ("Les Prés du Pont"), aulnaie-frênaie (ripisylve*) au centre du village, cultures intensives et prairies en aval de Noironte.

Les prairies humides, le plus souvent utilisées comme zone de pâturage, présentent un cortège floristique composé d'espèces communes avec les autres types de prairies, enrichi d'espèces de milieux humides : jonc diffus, jonc aggloméré, grand plantain, reine des prés, menthe aquatique, herbe à éternuer, trèfle rampant, renoncule rampante, colchique d'automne, potentille rampante, quelques laïches...

Les roselières sont composées, quasiment à 100% de phragmite commun, cette espèce étant tellement envahissante qu'elle étouffe le reste de la végétation. Seuls quelques pieds de reine des prés, de baldingère... arrivent à se développer.

La faune

LES OISEAUX

L'avifaune liée aux habitats existant sur le territoire communal de Noironte est assez commune pour la région, mais il n'est pas rare d'observer des espèces moins banales, la proximité de l'Ognon ou de massifs boisés étendus y étant pour beaucoup.

Les massifs forestiers accueillent les grives (draine et musicienne), la corneille, le pinson des arbres, le geai des chênes, le coucou gris, le pouillot véloce, les mésanges (charbonnière,...), le pic épeiche, le faisan... Quelques rapaces installent leur nid dans les grands arbres : buse variable, milan royal, chouettes (effraie, hulotte)...

Dans les zones ouvertes (prairies parsemées de haies mixtes ou arbustives), l'avifaune est composée d'oiseaux liés aux milieux herbacés mais également à quelques oiseaux plus forestiers : étourneau sansonnet, rouge-gorge, pie bavarde, merle noir, alouette des champs, bergeronnette grise, fauvettes (des jardins, à tête noire...), verdier d'Europe, pigeon ramier, pipit des arbres... Les rapaces qui ont élu domicile dans les massifs forestiers voisins utilisent les milieux ouverts comme terrain de chasse. La buse variable, le milan royal, le faucon crécerelle... sont souvent aperçus en vol à l'affût.

Dans les milieux humides se sont installés le troglodyte, la bergeronnette des ruisseaux... Le héron cendré est un habitué des grandes parcelles en prairies dans les vallées des ruisseaux.

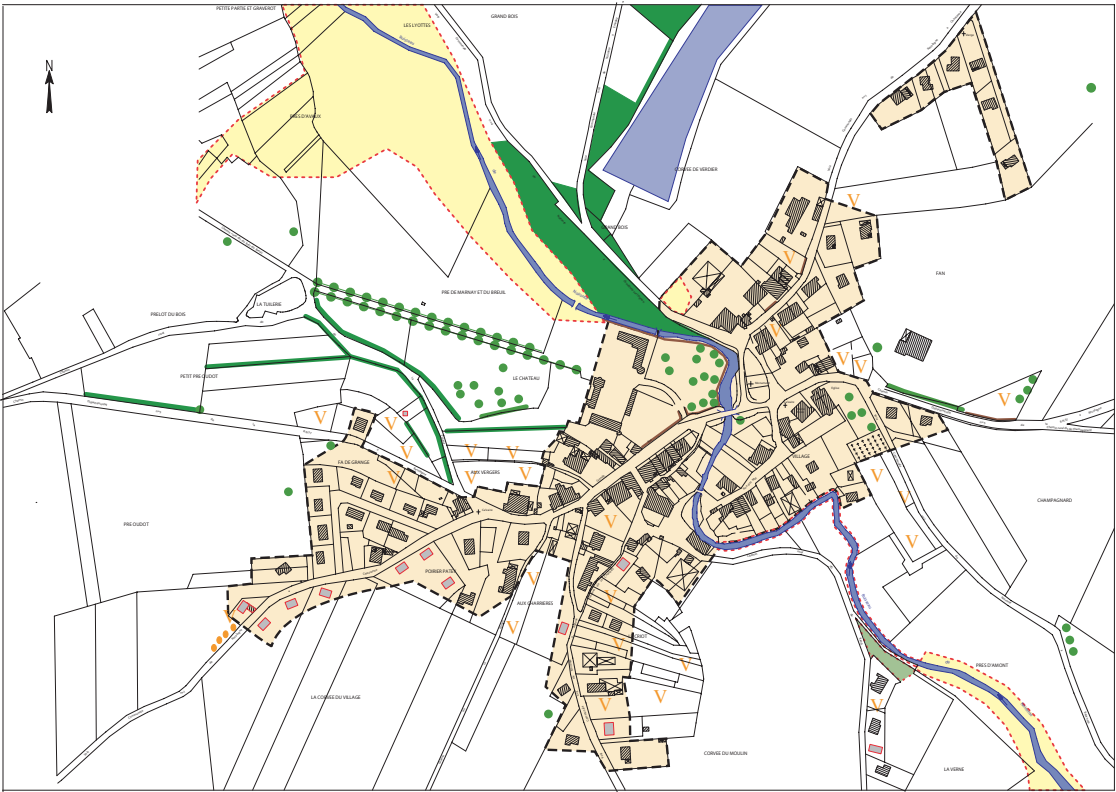
Les éléments végétaux aux abords et à l'intérieur du village (grands arbres des parcs, haies diverses d'ornement ou autres, vergers...) ainsi que certains bâtiments anciens abritent toute une population d'oiseaux : moineau domestique, martinet noir, hirondelles (de cheminée, de fenêtre)... Il n'est pas rare de voir les chouettes utiliser les grands arbres des vergers ou des propriétés lors de leurs déplacements nocturnes. À la mauvaise saison, les oiseaux des haies et, de façon plus sporadique, des forêts voisines n'hésitent pas à se rapprocher des habitations pour s'alimenter.

LES MAMMIFÈRES

Dans les zones boisées, différentes traces de chevreuil (empreintes, grattage...) sont bien visibles. Le renard est fréquent de même que le sanglier et le blaireau. Des mammifères de petite taille sont également abondants : campagnol roussâtre, mulot, écureuil, loir...

Les zones ouvertes accueillent toute une population de petits rongeurs comme le campagnol terrestre, le campagnol des champs, les musaraignes... La taupe est fréquente. Certaines espèces, qui utilisent les haies comme refuge lors de leurs déplacements, viennent chasser ces rongeurs dans les prairies. Il s'agit du renard, de la fouine, de la belette...

Diagnostic écologique



Niveau I : très grand intérêt écologique
- Milieux naturels à conserver intégralement

-  Ripisylve
-  Bosquet sur pente (rôle anti-érosion)
-  Zone humide (toutes formations confondues)
-  Zone urbanisée
-  Cours d'eau
-  Zone d'étangs

Niveau II : intérêt écologique marqué
- Éléments naturels à préserver

-  Formations boisées et arbustives (haies, bosquets)
-  Arbres isolés et/ou alignés
-  Vergers
-  Murs

Aux abords des maisons et utilisant les vergers ou la végétation ornementale et les jardins, on retrouve une partie de cette population : écureuil, loir, hérisson...

LES REPTILES ET LES BATRACIENS

Quelques espèces communes de batraciens occupent les petites zones humides du territoire : vallées des ruisseaux, prairies humides, étang et mare. Il s'agit de la grenouille rousse, du crapaud commun essentiellement.

Le lézard est un hôte commun des vieux murs de pierre sèche qui subsistent encore dans le village.

Hierarchisation

Chaque élément naturel a été analysé selon son intérêt écologique ou paysager.

L'appréciation de la valeur écologique repose sur certains critères comme la diversité spécifique et écologique, la rareté d'espèces ou d'associations végétales, le degré d'artificialisation, le rôle écologique exercé sur le milieu physique, le rôle dans le fonctionnement de l'écosystème.

Cette méthode permet de dégager les zones à très grand intérêt écologique.

NIVEAU I, TRÈS GRAND INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

- . vallée du Ruisseau de Noironte en amont du village avec sa ripisylve quasi continue,
- . bosquet sur pente entre le Ruisseau de Noironte et le chemin rural dit du Rang (sud-est du village).

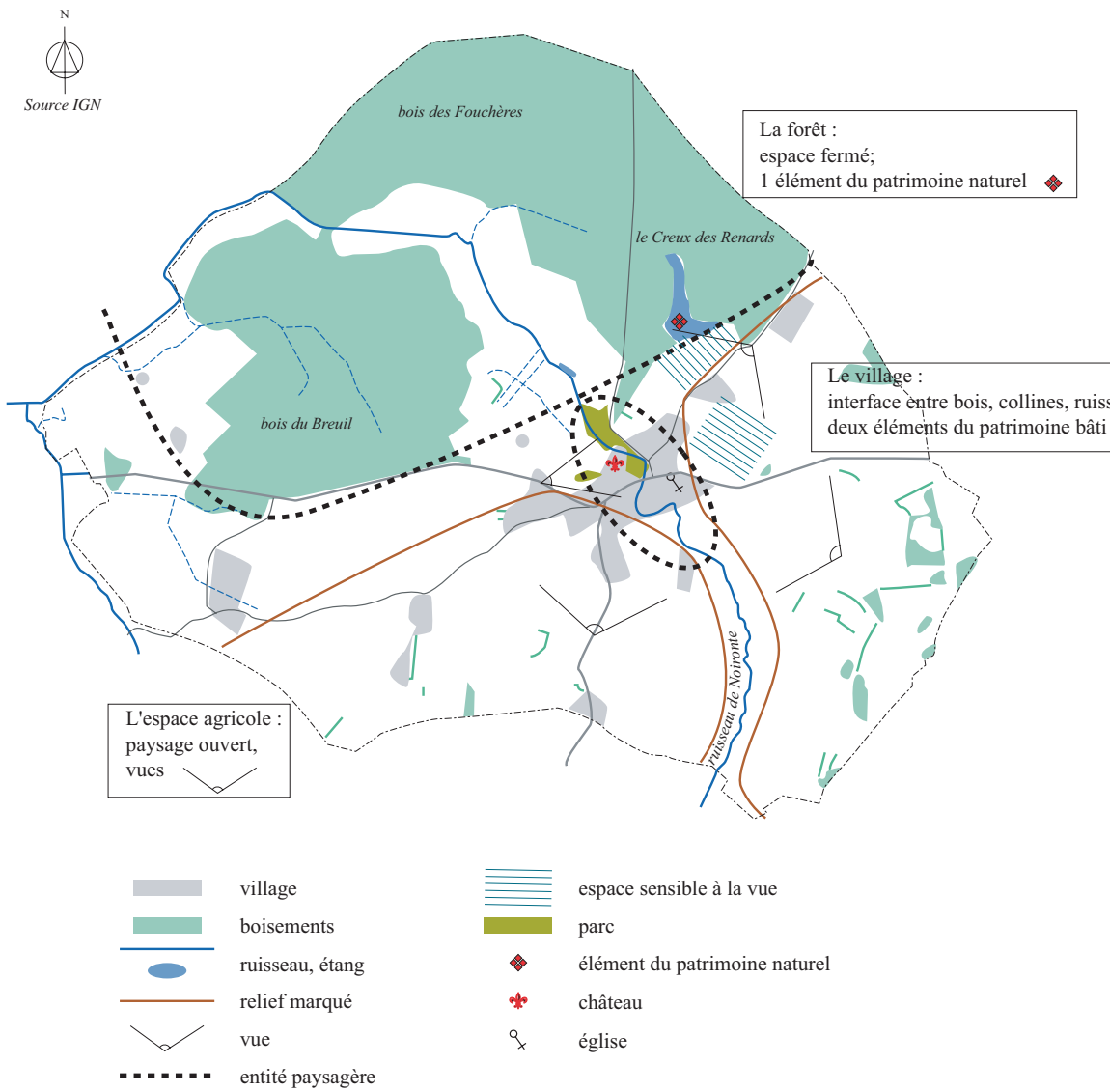
NIVEAU II, INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE MARQUÉ

- . bosquets situés de part et d'autre de la voie communale de Noironte à Emagny, entre le château et les étangs,
- . double alignement d'arbres le long du chemin dit du Bois du Breuil, en sortant du château,
- . grand parc arboré et prairies du château,
- . haies et bosquets à rôle paysager (limites de chemins ou de parcelles),
- . arbres isolés à rôle paysager et écologique ("Pré Oudot", "Corvée du Moulin"...),
- . vergers,
- . végétation plus ou moins liée à l'urbanisation mais présentant un intérêt écologique ou paysager,
- . murs de pierre sèche.

NIVEAU III, INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE LIMITÉ

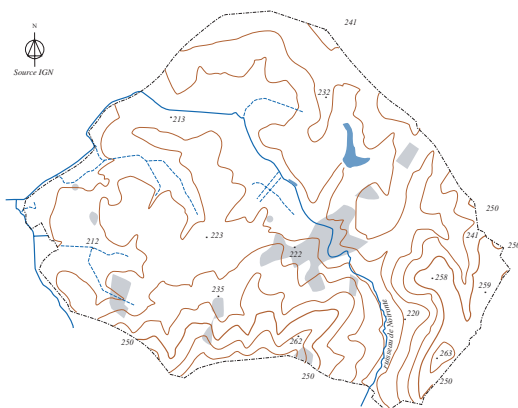
- . plantations diverses,
- . cultures intensives,
- . milieux dégradés.

Paysage



LE PAYSAGE ET LE BÂTI

Topographie



La topographie générale présente un plateau doucement vallonné, avec une déclivité plus prononcée vers le sud.

L'amplitude altitudinale est faible : de 270 mètres en limite sud de la commune à 212 mètres au point le plus bas (ruisseau).

Le relief ne représente pas de contrainte majeure pour l'aménagement. Tout au plus sera-t-il nécessaire de tenir compte des limites naturelles représentées par les deux collines au sud.

Organisation paysagère globale

Le territoire offre une structure assez simple, dictée en grande partie par la traversée du ruisseau de Noironte. Celui-ci s'insinue en effet entre les deux collines pour remonter vers le nord dans une zone plus plane. Cette partie plus humide est le siège de la forêt, entité paysagère fermée, tandis que l'espace agricole, très ouvert, occupe toute la zone sud et est.

L'espace urbain, à l'interface entre forêt et cultures, s'est établi en pied de colline de part et d'autre du ruisseau.

La lecture du paysage est ainsi claire, les forêts constituant les limites nord et nord-ouest du territoire, les collines l'angle sud et sud-est.

Le village apparaît en parfaite cohérence par rapport à son site, d'autant que chacun des bords du ruisseau est souligné par un élément fort du patrimoine : le château d'une part, l'église d'autre part.

Des anciens étangs, au nombre de sept autrefois, il n'en subsiste que deux, dont le plus grand en limite du bois des Fouchères offre un paysage et une promenade très agréables.

Les vues extérieures



Depuis Champagnard, point haut du territoire de Noironte, se découvre la totalité du village, depuis la frontière avec Audeux jusqu'aux dernières maisons route d'Emagny. En même temps, le point de vue offre de belles perspectives vers les lointains.



Le chemin du Rang permet également de découvrir l'étendue du village. Ce chemin, comme le précédent et d'une manière générale tous les chemins du territoire, sont de belles occasions de promenades et de points de vue.



Des hauteurs se distinguent, par beau temps, les avants-monts du Jura.

Le ruisseau de Noironte, plutôt discret dans le paysage, se signale surtout par une belle ripisylve qu'il convient de conserver.



Les éléments végétaux sont nombreux à animer le village : vergers, arbres de haute tige repères, ou massifs fleuris pleins d'imagination ...



Le parcours du ruisseau offre également de jolies perspectives, aux abords du château, ou dans le village ancien.

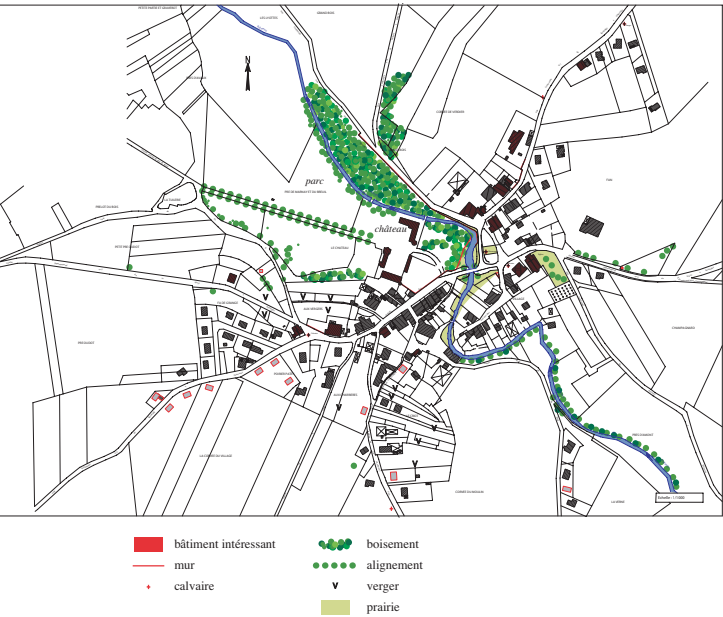


Le grand étang apporte une note sensible et reposante, et se prête à une promenade sur ses bords, en forêt des Fouchères. L'allée du château est un élément imposant que l'on découvre au détour d'un chemin.

L'espace du village

Le village s'est établi en pied de colline, à la sortie du petit vallon du ruisseau. Sa morphologie est simple : le village, très regroupé, s'est structuré autour de la voie principale perpendiculaire au ruisseau. Les crues périodiques du ruisseau ont eu pour conséquence de laisser les bords de son lit libres de construction; le ruisseau partage le village en deux quartiers, reliés par un pont sur la rue principale et une petite passerelle. Le long de l'axe principal, le bâti est ordonnancé le long de la rue par de gros bâtiments mitoyens. L'architecture rurale est réhaussée par le château, entouré d'un parc arboré clos de murs. Dans les pourtours immédiats, s'étendait à l'origine une zone de vergers dont il reste quelques rares exemplaires : autour de l'église, sur le coteau à l'est de la route d'Audeux, et divers endroits dans le village. Les espaces publics ont fait l'objet de plusieurs aménagements de bonne qualité, notamment au centre et autour du pont (quatre arbres de haute tige), et tout au long du ruisseau dans son parcours villageois.

L'espace interne du village dégage un aspect assez intimiste : cette impression résulte à la fois de l'aspect groupé du village, de l'étroitesse des rues, de l'implantation des constructions à l'alignement, d'éléments de référence rurale comme les murs de pierre, les jardins potagers, le ruisseau, et de la bonne qualité générale des constructions. Il existe donc une réelle qualité de l'intérieur du village, produite également par la présence d'éléments plus prestigieux comme le château et son parc, ou par la présence du ruisseau dont les bords, au pied du mur d'enceinte du château ou dans la traversée du village, sont entretenus avec soin.



Le bâti

CARACTÈRES DU BÂTI ANCIEN



L'habitat traditionnel est celui des fermes dans lesquelles une partie habitation réduite jouxte une partie exploitation plus importante.

Les grands toits à fortes pentes sont recouverts de tuiles. Ces grosses bâtisses sont en général isolées et s'ouvrent en façade sur la rue, mais il existe aussi un habitat plus modeste jointif.

Il existe un certain nombre de constructions ayant conservé leur linteau gravé, indiquant des dates du XVIII^e ou du XIX^e siècle.



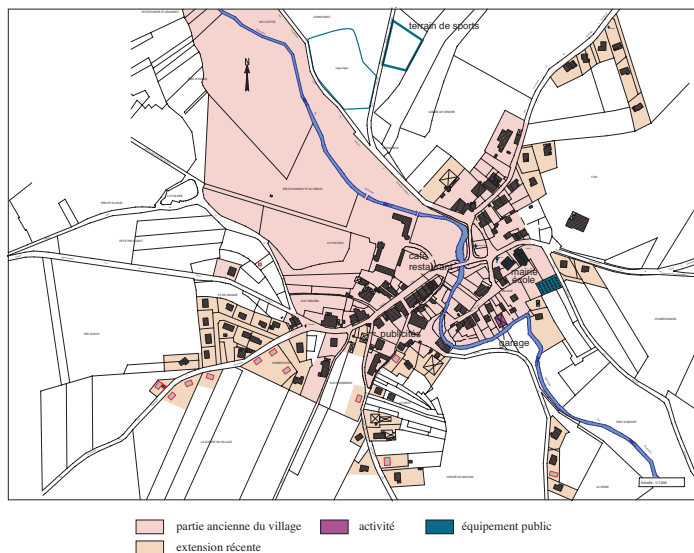
Les édifices repères - l'église, les fontaines, la mairie, le château - sont situés dans l'espace central. La mairie école est un édifice datant de 1839.

L'ancienne chapelle fut reconstruite en 1775 et en 1855 commence la construction de l'église actuelle qui sera achevée en 1879. Elle comprend un clocher-porche.

Il n'existe plus que deux fontaines, rue des Mas et chemin du Rang; cette dernière, sur une petite place, mériterait un aménagement.

Enfin, un château marque le territoire de son empreinte : situé au centre du village cet ancien château féodal fut entièrement reconstruit au XVIII^e siècle. Il est aujourd'hui entouré d'un vaste parc aux arbres séculaires, et clos de murs de pierre. Il se présente sous la forme de deux grands corps de logis disposés en L et comportant chacun une tour, carrée au nord et ronde au sud. A proximité du portail se tiennent les anciens bâtiments de ferme et le pigeonnier.

EVOLUTIONS DE L'URBANISATION



Bien que la structure ancienne soit encore très présente, de nouvelles constructions ont eu pour principal effet d'étirer le village en longueur. Elles se sont principalement implantées à ses extrémités nord-est et sud-ouest.

Deux types de formes urbaines en découlent : le lotissement (chemin de Placey, route de Chaucenne) et l'implantation libre (route d'Audeux). Dans les deux cas, la construction est de style pavillonnaire, isolée au milieu de sa parcelle, entourée d'une clôture ou d'une haie. L'architecture et

l'implantation de la construction sont relativement étrangères à ce qu'on trouve dans le village d'origine.

L'aspect «déconnecté» du lotissement par rapport au village est particulièrement visible au nord-est où les constructions en ligne de crête semblent «flotter» sur l'horizon.



Autre forme de l'évolution urbaine : les bâtiments agricoles qui se sont dégagés de l'espace central trop «serré» pour s'établir en dehors du périmètre urbanisé, ou dont l'emprise ou le type d'activité nécessitait un éloignement du périmètre urbanisé.

On note ainsi :

- la ferme de Fan, route de Chaucenne,
- la fromagerie et le silo, lieu-dit la Grange de la Covre,
- la porcherie, sur l'ancienne route de Placey.

La porcherie est à l'origine d'un périmètre d'éloignement, de même que la ferme de Fan.

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le contexte global

ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF

La commune fait partie de l'arrondissement de Besançon et de sa zone d'emploi.

Elle fait également partie de la Communauté d'agglomération du grand Besançon. A ce titre, elle dépend également de l'aire du schéma de cohérence territoriale (SCOT, du plan de déplacement urbain (PDU) et du programme local de l'habitat (PLH).

EVOLUTION DE LA ZONE D'EMPLOI DE BESANÇON

La zone d'emploi de Besançon voit sa population augmenter sensiblement. Elle gagne presque autant d'habitants que a Franche Comté dans son ensemble. L'attrait de la capitale régionale se fait sentir jusqu'au nord de Dole, où elle se combine avec l'influence dijonnaise.

La zone d'emploi de Besançon gagne 15000 habitants entre 1990 et 1999, soit une progression annuelle moyenne de 0,75%. Les raisons de ce dynamisme démographique proviennent de soldes naturels et migratoire tous deux excédentaires (sauf la commune de Besançon elle-même); les communes environnantes enregistrent plus d'arrivées que de départs : c'est l'effet classique de la péri-urbanisation dans le contexte d'une économie qui a plutôt bien résisté.

PLACE DE LA COMMUNE DANS CE CONTEXTE

En matière d'emplois la commune dépend à 80% de Besançon et son agglomération. A l'écart des grands axes de passage, faiblement équipée mais bénéficiant d'atouts de par son patrimoine, sa situation calme et intéressante au niveau paysager, elle commence à subir la pression de l'agglomération bisontine.

Son territoire conserve une forte vocation agricole qui se traduit aussi bien par des activités traditionnelles (élevage et cultures) que par des activités plus industrielles (fromagerie, porcherie).

Le caractère rural et la vocation résidentielle sont donc les principales orientations définies pour la commune.

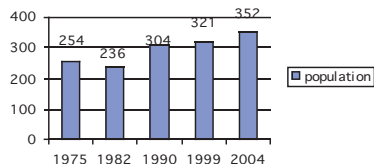


(d'après carte du syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération bisontine)

Le contexte communal

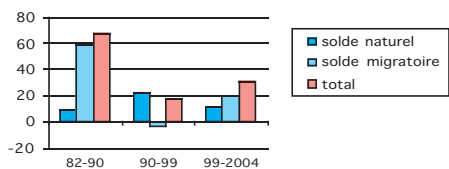
Démographie

EVOLUTION DE LA POPULATION



La population de Noironville augmente régulièrement depuis 1975 (+100 habitants), pour atteindre 321 habitants au recensement de 1999, et 352 en 2004 selon les estimations communales.

ORIGINE DES ÉVOLUTIONS

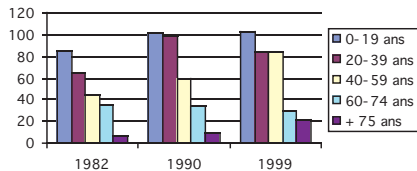


En 1999, la commune conserve un solde naturel favorable dû à un apport migratoire dans la période précédente. Celui-ci ne s'est pas confirmé lors du dernier recensement puisque le solde migratoire est même devenu négatif.

A terme, l'apport de nouvelle population jeune est essentiel pour conserver un dynamisme et éviter une diminution de

population.

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE

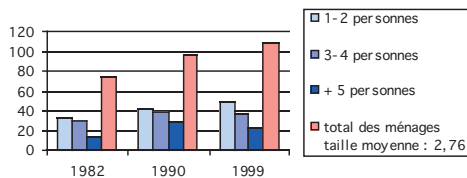


La pyramide des âges fait apparaître une structure qui évolue en dents de scie. Assez régulière en 1982, la structure de la population se rajeunit en 1990. En 1999, le nombre d'enfants de moins de 19 ans reste élevé, mais on assiste à un vieillissement dû à la fois : au départ de la classe en âge de procréer (20-39 ans) et à l'augmentation significative de la

classe des 40-59 ans (et de la classe des +75 ans).

Un renouvellement plus actif de la population est donc souhaitable, par l'apport et le maintien de la classe des 20-39 ans.

TAILLE DES MÉNAGES



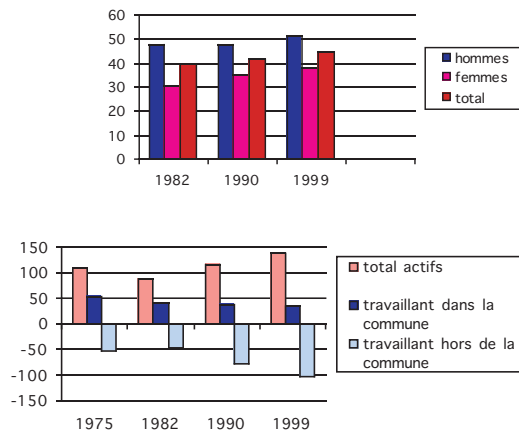
Malgré une moyenne de 2,96 personnes par ménage en 1999, on assiste à une diminution régulière de la taille moyenne des ménages depuis 1975. Parallèlement, on note une augmentation très significative du nombre de ménages de 1 à 2 personnes (45% des ménages), principale cause de l'augmentation du nombre total de ménages.

MIGRATIONS

Les migrants, qui représentent les nouveaux arrivés dans la commune pour la période considérée, comptent pour un tiers, ce qui traduit un renouvellement plutôt moyen de la population.

Environnement économique

LA POPULATION ACTIVE



Le taux d'activité (44,8%) de la commune est inférieur à celui du département en 1999 (55,5%), et à celui de la France (54,7%).

Il existe une nette différence entre le taux masculin (51,5%) et le taux féminin (37,8%), et les deux taux sont largement inférieurs à la moyenne française (respectivement 62% et 47,9%).

Comme dans nombre de communes rurales en périphérie d'une grande ville, les actifs de Noironte ont une tendance accrue à travailler en-dehors du territoire communal. La destination première est Besançon et son agglomération.

ACTIVITÉS

Noironte dispose de cinquante cinq emplois environ sur son territoire.

Les activités agricoles

La commune compte:

- 1 exploitation laitière : le GAEC de Fan au lieu-dit « Petits Essarts » (installation classée) à l'extérieur du village et la ferme du Moulin située dans le périmètre urbanisé de la commune.
- une porcherie située sur la voie communale de Recologne à Chaucenne (route de Placey). Un périmètre de protection s'exerce autour de cette installation (400 porcs).
- par ailleurs, une fromagerie est installée sur le territoire communal, au lieu-dit « la Covre », en direction de Placey. Elle s'est récemment agrandie.
- dans le même secteur existe un silo agricole.
- enfin, des terrains à proximité de la porcherie sont loués à un pépiniériste.

Les autres activités

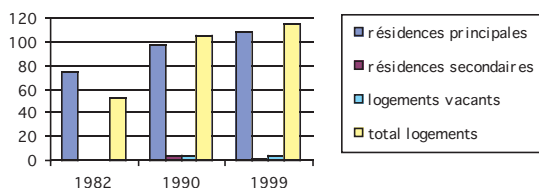
Les autres activités sont très réduites :

- 1 bar-restaurant
- 1 menuisier
- 1 carrossier.

Les logements

COMPOSITION DU PARC

Le parc est essentiellement composé de résidences principales (94,7% du parc en 1999); celui des résidences secondaires et des logements vacants est quasiment inexistant.



La presque totalité des résidences principales sont des maisons individuelles (il n'existe que 8 logements collectifs). En revanche, la commune dispose d'une vingtaine de logements locatifs dont cinq communaux, ce qui est très intéressant pour une commune de cette taille. En outre, deux autres logements locatifs sont en cours de réalisation.

Aucun logement social n'est présent sur la commune.

Une forte demande en logements est enregistrée sur la commune aussi bien en accession qu'en location.

Des potentialités de réhabilitation existent encore : bâtiment à la Piroudotte et ferme du château.

RYTHME DE CONSTRUCTION

Le rythme de construction est à peu près constant depuis 1975 avec une quinzaine de constructions entre chaque recensement. Le renouvellement du parc est nul, et les logements nouveaux sont tous des résidences principales. La plus grande partie de ces logements sert au "dessalement" (décohabitation) de la population (environ 8 logements).

Les équipements de superstructure

La commune possède peu d'équipements :

- 1 classe primaire
- 1 terrain de sports
- 1 salle des fêtes.

En ce qui concerne le domaine scolaire, elle fonctionne en RPI avec les communes de Audeux et Chaucenne. Les classes maternelles se trouvent à Chaucenne, les primaires sont réparties entre Noironte et Audeux.

Un projet de cantine est en cours, de même qu'un accueil périscolaire.

Les habitants de la commune adhèrent à une association inter-villages (AIV) qui propose plusieurs activités.

Sur la commune existe un comité des fêtes et une chorale.

Enseignement	Sports	Loisirs, culture	Action sociale
. 2 classes primaires à Noironte de 59 élèves dont 46 de Noironte . collège de Pouilley-les- Vignes . lycées à Besançon . transports scolaires publics	. terrain de loisirs . terrain de boules	. salle des fêtes . 1 association culturelle . itinéraire de randonnée . étang . aire de pique-nique	. halte-garderie à Chaucenne

Les équipements d'infrastructure

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune adhère au syndicat du Val de l'Ognon pour l'alimentation en eau potable. Ce syndicat compte quarante neuf communes adhérentes. Il assure lui-même en régie la production et la distribution de l'eau.

Plusieurs captages sont situés à Courchapon, Saint Vit, Chenevrey. Cependant, seul le captage de Saint-Vit alimente le réservoir de Chemaudin qui dessert la commune par gravitation.

L'eau présente une bonne qualité physico-chimique et bactériologique après un traitement au chlore gazeux.

L'approvisionnement est suffisant toute l'année et la ressource est prévue à terme.

Au niveau de la réserve incendie, la sécurité a été renforcée par l'implantation d'un nouveau poteau en limite de lotissement (protection de la ferme de Fan).

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La commune s'est dotée d'un système collectif de collecte et de traitement des eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation.

Les réseaux nouveaux sont en séparatif; d'autres fonctionnent en unitaire (bas du village). Ils sont reliés à une station de lagunage prévue pour 500 EH.

Certains secteurs ne sont pas raccordables au réseau collectif et fonctionnent en autonome : il s'agit de tous les écarts, de la dernière maison route de Recologne.

Le secteur en limite d'Audeux est raccordé sur le réseau collectif de cette commune.

La fromagerie possède son propre système d'assainissement.

En ce qui concerne le recueil des eaux pluviales, deux déversoirs d'orage ont été créés : Grande rue et rue de Chiray; il existe encore quelques problèmes d'écoulement au niveau des trois maisons près de la porcherie.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

La collecte est assurée par la CAGB depuis le 1er janvier 2006. Le ramassage est hebdomadaire avec tri sélectif (OM et recyclables).

La collecte est complétée par le ramassage du verre dans deux conteneurs.

La commune bénéficie en outre de la déchetterie de Placey.

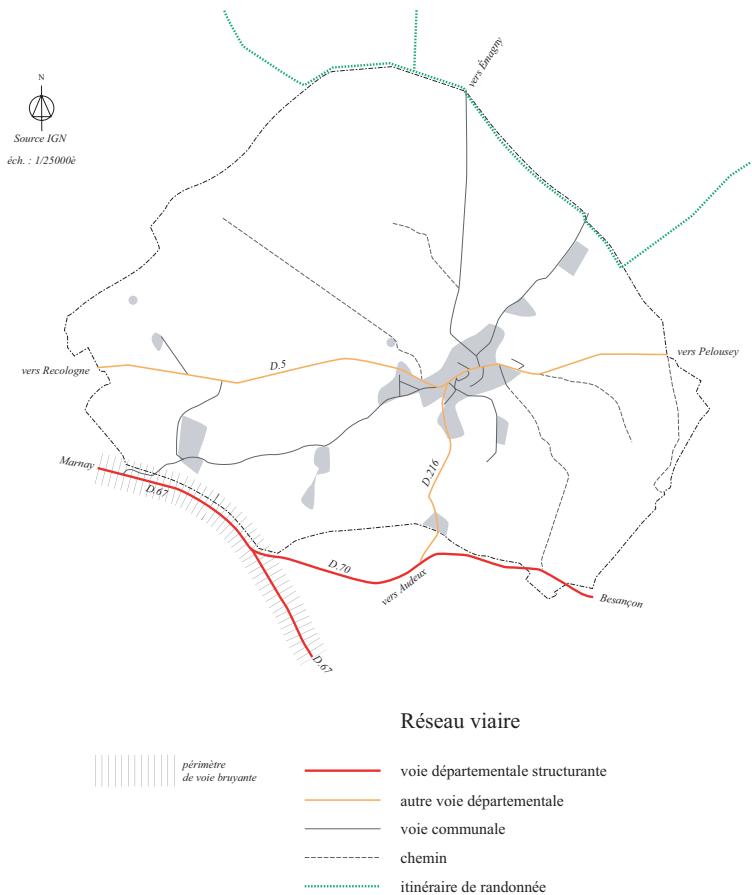
L'ancienne décharge communale a été supprimée et reconvertie en terrain de sports.

LE RÉSEAU VIAIRE

La commune est principalement desservie par la D.5 qui traverse le village d'est en ouest, et qui la relie à Pelousey et Recologne.

Au sud, elle rejoint Audeux par la D.216 où elle se raccroche à la D.70.

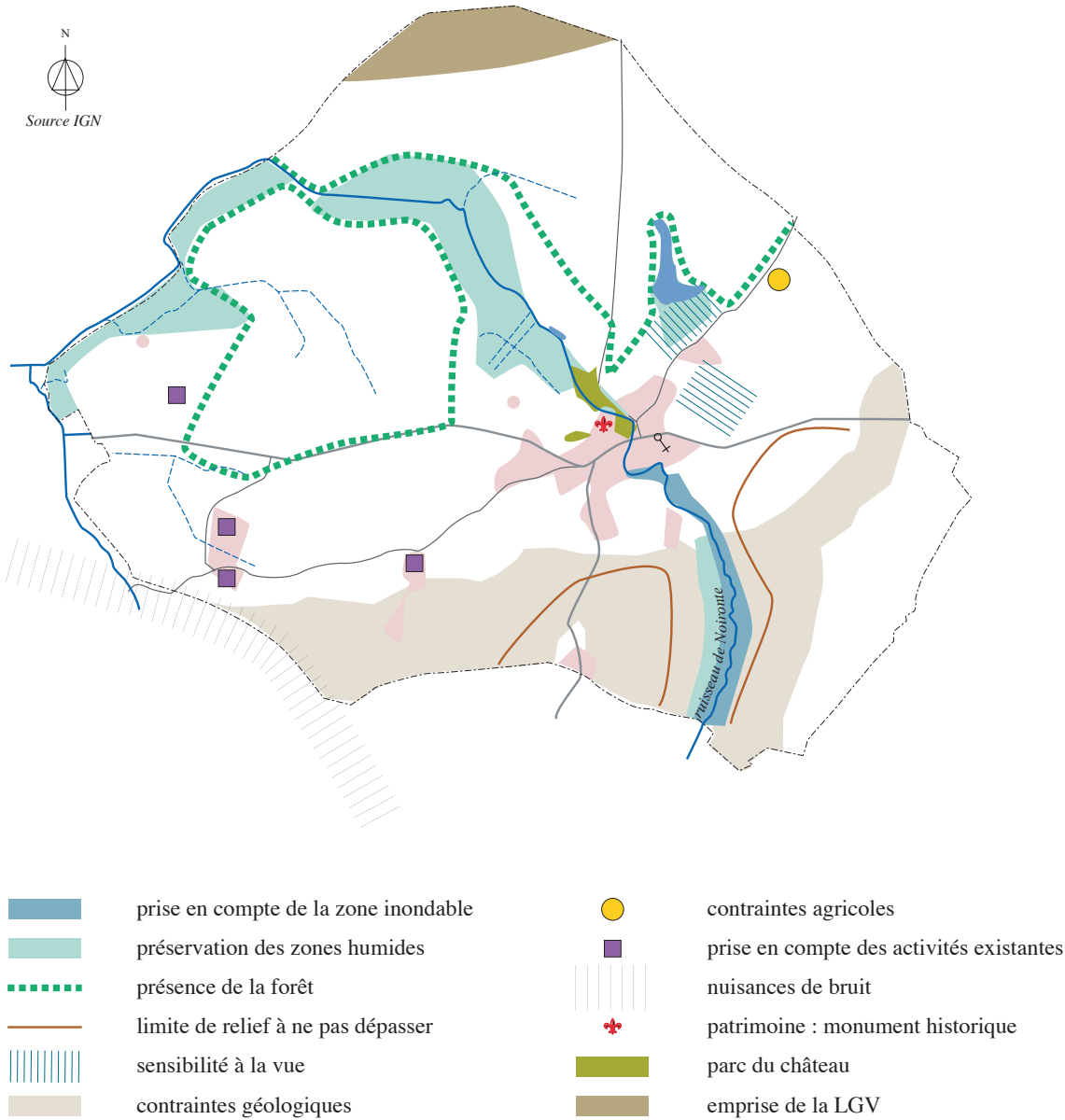
La partie sud du territoire est légèrement concernée par la D.70 d'Audeux à Pouilley-les-Vignes. Le territoire communal reçoit les nuisances de bruit de la D.67. Les autres voies sont communales. Enfin, un certain nombre de chemins défruent les espaces forestiers ou agricoles. Un de ceux-ci, tout à fait au nord du territoire, est emprunté par un itinéraire pédestre.



Chapitre II

Les orientations d'aménagement

Contraintes d'aménagement



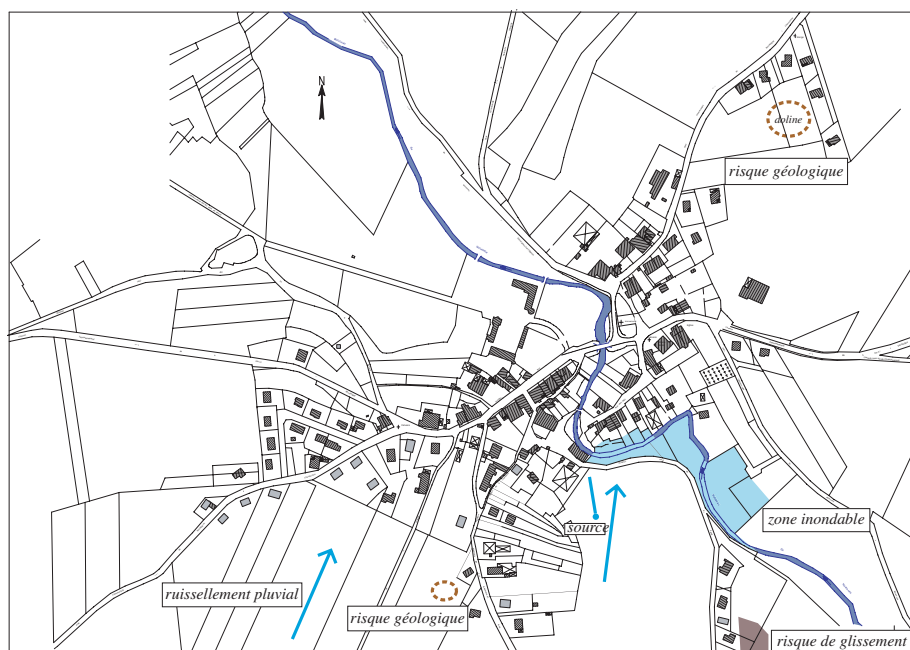
LES ENJEUX GLOBAUX

Au regard des contraintes du territoire

PRÉVENTION VIS À VIS DES RISQUES

La commune de Noironte présente plusieurs types de risques entraînant l'exclusion des secteurs soumis à ces risques du périmètre constructible (cf. carte) :

- les risques géologiques (instabilité des pentes marneuses) se situent en limite avec la commune d'Audeux, sur les coteaux au sud de la Grange de la Covre et dans le secteur de la porcherie, ainsi qu'à "La Verne". Ces localités hébergent aujourd'hui des terrains agricoles exempts de construction (sauf les bâtiments de la porcherie et quelques habitations en limite d'Audeux).
- le risque d'inondation autour du ruisseau : les secteurs concernés se situent dans la partie aval du ruisseau, au sud du village.



En dehors de ces secteurs à risques reconnus, d'autres contraintes géologiques ont été répertoriées : il s'agit de deux petites dolines dans des secteurs potentiellement constructibles, d'une source à l'origine d'une zone humide et du ruissellement pluvial en cas de fortes précipitations. Les plus grandes précautions seront à prendre avant d'entreprendre des travaux dans ces secteurs (reconnaissance géologique et aménagements).

(3) zone humide : «les terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.» article L.221.1 du code de l'environnement

PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES⁽³⁾

Les secteurs qualifiés de zone humide doivent être protégés et exclus du périmètre constructible. A l'heure actuelle, ces secteurs sont couverts soit de zones agricoles soit de boisements et il n'existe pas d'enjeu sur ces milieux si ce n'est une mise en valeur.

L'AQUIFÈRE SOUTERRAIN

Les calcaires du Bathonien et du Raurarcien développent un système karstique très sensible à la pollution; les plus grandes précautions sont donc à prendre lors des aménagements, notamment lors d'installations polluantes qui doivent s'assurer de répondre aux contraintes en place.

L'ASSAINISSEMENT

La commune a réalisé un schéma directeur d'assainissement qui conduit au choix de l'assainissement collectif sur la totalité du village. Un lagunage, d'une capacité de 500 EH, a été réalisée sur la route d'Emagny.

Les possibilités nouvelles d'urbanisation doivent impérativement être cohérentes avec ce schéma. Le schéma directeur devra être éventuellement complété pour définir le cas échéant la filière d'assainissement autonome des secteurs non reliés au réseau collectif.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La maîtrise de l'urbanisation le long des RD.5 et RD.216 est une nécessité.

Au regard du contexte démographique et économique

LA DÉMOGRAPHIE

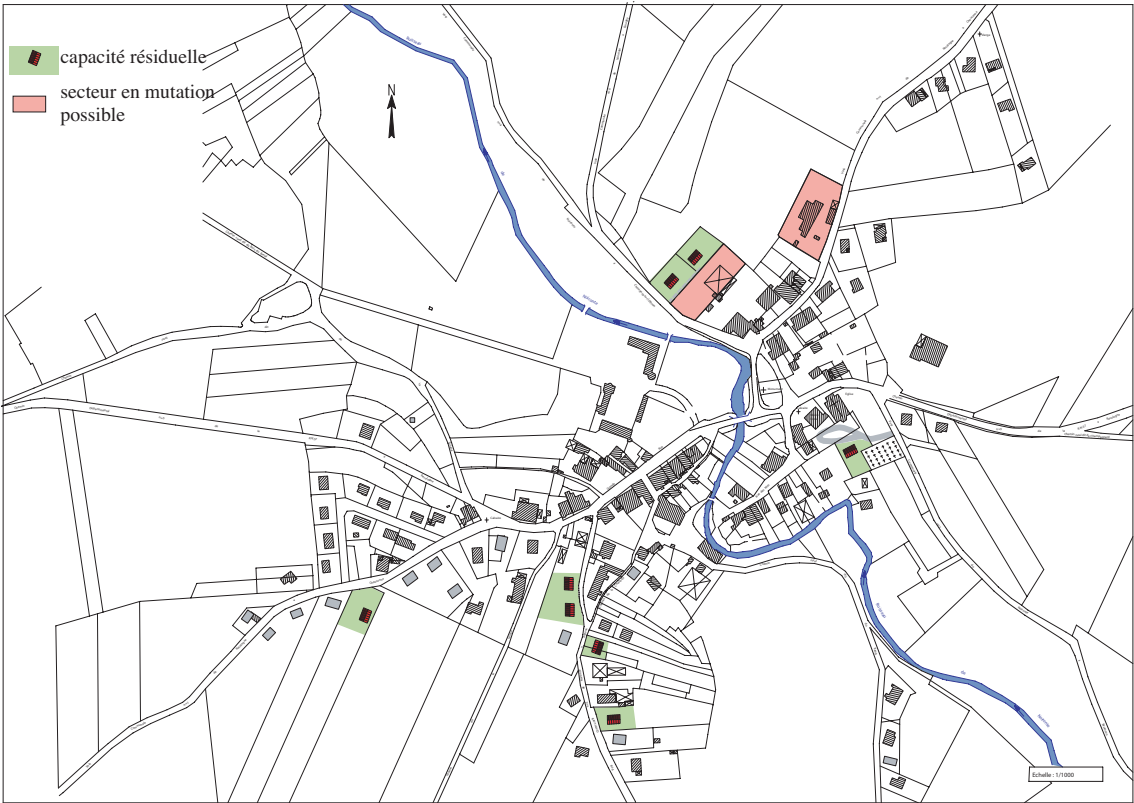
Les caractéristiques de la population de Noironte : augmentation régulière mais très modérée, nécessité d'un apport de population en âge de procréer (20-39 ans) pour maintenir le dynamisme démographique, amènent à définir les objectifs suivants :

- assurer la construction de logements nécessaires pour loger la population nouvelle en fonction d'un objectif de population cohérent avec la capacité de la station de lagunage (500 habitants)
- attirer et maintenir une classe d'âge de 20-39 ans.

Pour cela, il convient d'assurer une diversification des logements et l'effort devrait être maintenu en matière de logements locatifs voire sociaux, de façon à accueillir la population qui n'a pas les moyens d'accéder à la propriété.

En terme quantitatif, en considérant un rythme de construction équivalent à celui que connaît la commune actuellement (soit une quinzaine de logements entre deux recensements), les besoins se répartissent entre la décohabitation (4 à 5 logements) et l'accueil de population nouvelle (une dizaine de logements).

La capacité résiduelle en milieu urbanisé



Toutefois, il convient de prendre en compte également les disponibilités existant dans les parties actuellement urbanisées de la commune et la possibilité de mutation de bâtiments (d'anciens bâtiments agricoles ou de division de grandes constructions en plusieurs logements).

Ces disponibilités se présentent sur la carte ci-contre; elles s'évaluent à huit logements en ce qui concerne la capacité résiduelle.

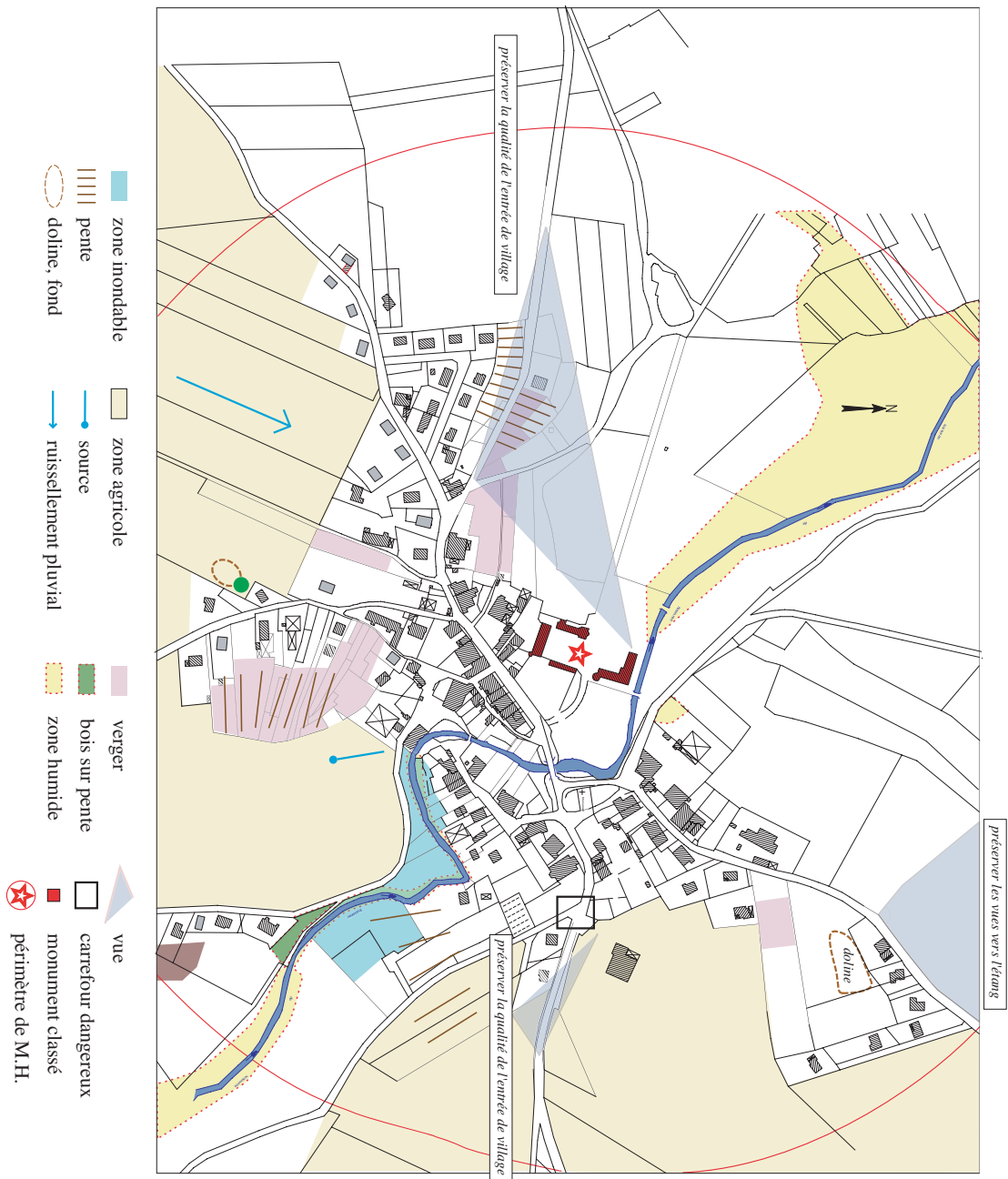
Les besoins théoriques en construction nouvelle représentent donc environ sept logements (moyen terme).

L'ÉCONOMIE

L'enjeu de la commune en matière de développement économique est simple :

- il s'agit de permettre la conservation des entreprises existantes dans le village et de permettre leur évolution éventuelle;
- l'activité agricole étant encore pérenne sur le territoire, elle doit être garantie par la carte communale. A Noironte, cet enjeu n'entre pas en contradiction avec celui du développement urbain puisque la ferme existante se trouve éloignée du périmètre bâti actuel;
- enfin, les quelques entreprises présentes en périphérie sud-ouest de la commune (la Covre) peuvent nécessiter des aménagements ou des extensions que la carte communale doit pouvoir anticiper.

Synthèse des enjeux



LA DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE URBANISÉ

Les principes d'aménagement

Les espaces naturels du territoire

ZONE AGRICOLE

Espace économique et activité traditionnelle du territoire, la zone agricole doit être assurée de sa pérennité.

Le périmètre constructible évitera de se rapprocher de l'installation agricole route de Chaucenne et respectera son périmètre d'éloignement.

AUTRES ESPACES NATURELS

Sans posséder de paysages exceptionnels ni d'espace naturel à fort enjeu environnemental, le territoire de Noironte offre néanmoins un équilibre entre espace construit et espaces naturels. Ces derniers concourent à la qualité de vie du village : ainsi pour les espaces forestiers, le vallon du ruisseau et les vergers en périphérie qui doivent être préservés en tant qu'ils évoquent le cadre champêtre de Noironte, mais aussi le parc du château, élément plus prestigieux du patrimoine.

La commune affirme en cela son action, qu'elle poursuit depuis plusieurs années, de mise en valeur du cadre de vie : plantations d'alignement, vallon du ruisseau, espaces publics, etc.

LES VUES

Noironte présente deux particularités :

- il accueille au centre du village un château classé au titre des monuments historiques, entouré d'un parc et de murs en pierre. Cet élément du patrimoine, qui valorise le parcours villageois, est à prendre en compte dans l'aménagement;
- d'autre part, un étang, à l'orée du bois des Fouchères, représente un espace paysager spécifique et une promenade appréciée des habitants.

Ces deux éléments peuvent être perçus depuis deux des entrées du village : les vues en leur direction doivent être préservées. Pour ce faire, il convient de respecter les limites construites actuelles, ce qui implique de ne pas construire le long de la route de Recologne et de conserver l'essentiel de l'espace naturel entre le bois des Fouchères et la route de Chaucenne .

Le développement urbain

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

L'objectif principal de la collectivité reste un développement mesuré, qui évite les grosses opérations et par là-même un afflux de population, et permet une bonne intégration des nouveaux habitants. La commune dispose de peu d'équipements de super-structure d'une part, d'autre part la capacité maximale de la station d'épuration de 500 E/H donne la limite supérieure.

Les autres principes sont les suivants :

- utiliser au maximum la viabilité existante (voies et réseaux) de façon à éviter les coûts collectifs,
- s'établir plutôt dans l'épaisseur du tissu actuel, en évitant l'étalement urbain,
- prendre en compte les disponibilités du tissu urbain, les mutations prévisibles et les projets,
- tenir compte de contraintes comme les dolines, le ruissellement pluvial.

ÉLÉMENTS FAVORABLES À LA VIE DU VILLAGE

- le parti d'aménagement doit pérenniser les activités existantes,
- la qualité architecturale et rurale du village doit être préservée, notamment vis à vis du patrimoine bâti (château) et du patrimoine naturel (ruisseau, espaces verts, vergers),
- le faible équipement de la commune pourrait être amélioré par la création de nouveaux chemins piétonniers dans le cadre des opérations nouvelles.

Les secteurs potentiels d'urbanisation

L'HABITAT

Par rapport aux objectifs globaux, les secteurs potentiels se trouveront soit dans la partie déjà urbanisée, soit en périphérie proche de la zone actuellement urbanisée.

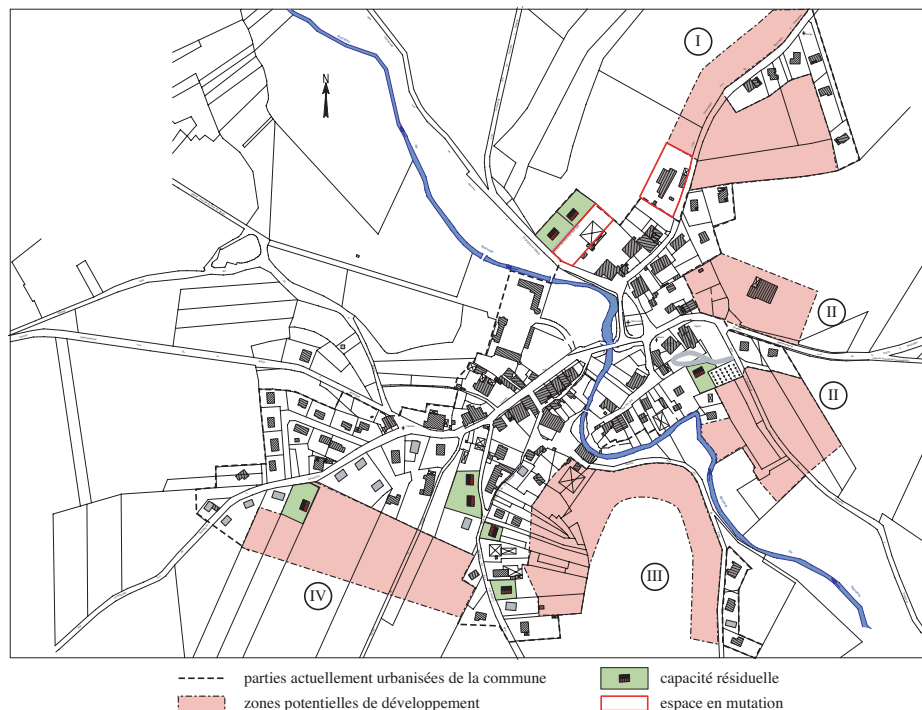
En ce qui concerne les disponibilités des parties actuellement urbanisées, les possibilités de construction nouvelle se comptabilisent à neuf au maximum.

Parmi les disponibilités du tissu urbain actuel, il faut également tenir compte des mutations possibles. Un bâtiment et un terrain sont dans ce cas route de Chaucenne et route d'Emagny. Comme précédemment, la probabilité de mutation de ces bâtiments est liée à l'initiative privée et la collectivité ne la maîtrise donc pas.

En périphérie immédiate, les potentialités d'urbanisation sont les suivantes.

I - Au nord, route de Chaucenne, plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- les vues vers l'étang, belle perspective à conserver,
- la qualité de l'entrée du village, qualifiée par les espaces naturels côté étang,



- la présence de la ferme de Fan dont le périmètre d'éloignement est de 100 m,
- la présence sur les terrains disponibles d'une petite doline et d'un verger.

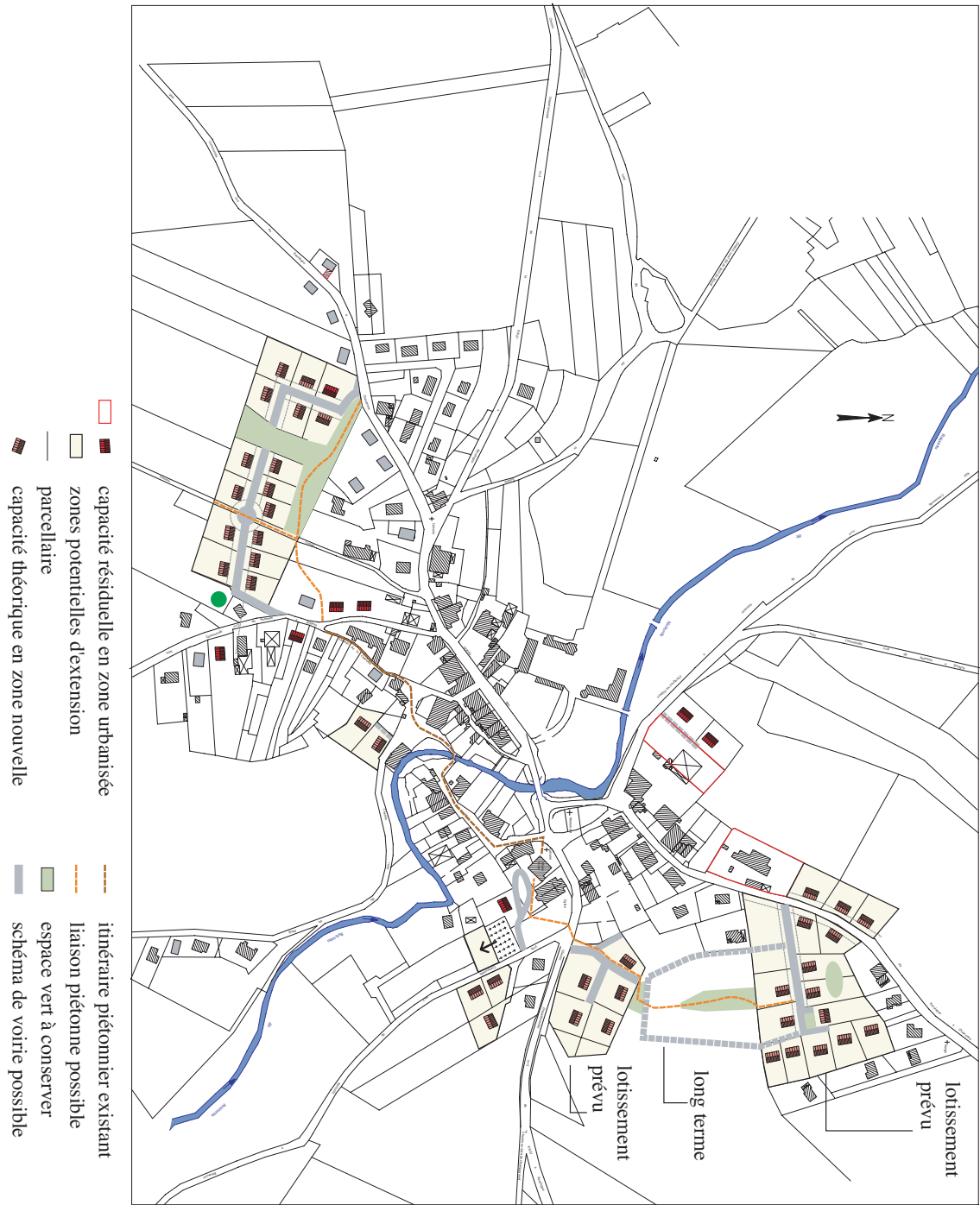
II - En périphérie est, au nord de la route de Pelousey, la démolition récente du hangar agricole laisse aujourd'hui la potentialité d'une extension. Au sud de la route, les contraintes résident dans la présence de la zone inondable et de la pente qui pose problème pour le raccordement aux réseaux d'assainissement.

III - En périphérie sud, chemin du Rang, les terrains sont encore largement exploités. Le chemin du Rang est emprunté par les troupeaux pour aller aux champs dans la vallée du ruisseau. La présence conjuguée d'une source et de la pente des terrains en direction du ruisseau conduit à des risques de ruissellement pluvial lors de fortes pluies.

Une urbanisation en continuité immédiate du village, sur le site de l'ancienne ferme sinistrée, est envisageable. En revanche, le raccordement au village des quatre constructions isolées en haut de la rue ne paraît pas souhaitable compte tenu de l'éloignement au centre.

IV - Côté sud-ouest, les contraintes résultent de la présence d'une petite dépression et de risques de ruissellement pluvial.

Esquisse d'aménagement du village
(schéma de principe)



L'ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (SCHÉMA DE PRINCIPE)

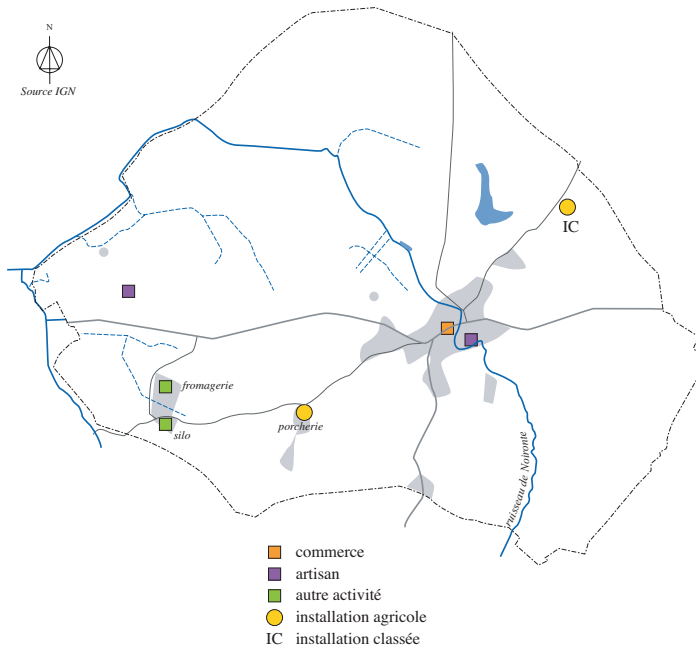
Cette esquisse a pour objectif principal de vérifier la cohérence entre les secteurs de développement pressentis et les orientations de développement de la commune d'une part, et les contraintes d'autre part.

Elle sert de base à la définition du périmètre constructible et aux actions complémentaires éventuellement envisagées par la commune.

Le schéma théorique permet d'envisager l'accueil d'une quarantaine de constructions en zone nouvelle.

Ajoutées aux huit constructions en partie actuellement urbanisée de la commune, ces quarante huit constructions sont suffisantes pour les besoins à moyen terme. Ils correspondent à un apport de population nouvelle d'une soixantaine d'habitants (en considérant un besoin en décohabitation de quinze logements et une taille des ménages de 2,5 personnes par logement).

LES ACTIVITÉS



Il existe deux secteurs d'activités sur le territoire :

- la porcherie située sur l'ancienne route de Placey. Cette activité génère un périmètre d'éloignement;
- le secteur de la Covre, sur la même route, qui accueille un silo agricole et une fromagerie.

La porcherie étant une installation agricole peut se développer en-dehors de tout périmètre spécifique; en revanche, le secteur de la Covre accueille des activités qui ne sont pas toutes spécifiquement agricoles (emballages, vente).

Les actions d'aménagement complémentaires

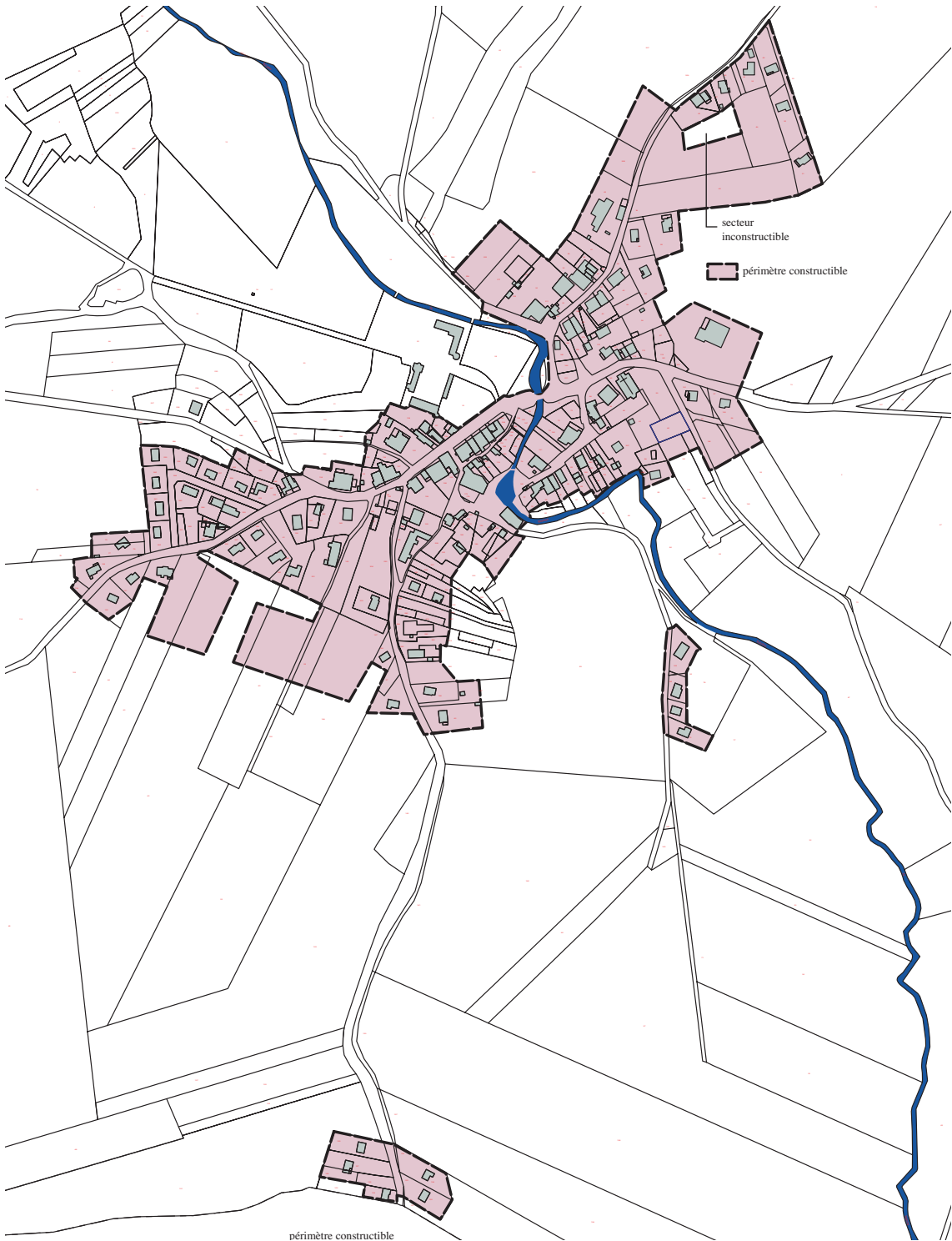
De façon à créer des équipements, notamment au centre, ou à utiliser des propriétés bâties ou non pour la création de logements, la commune désire utiliser le droit de préemption (DP) sur (*secteurs à définir le cas échéant*).

Le DPU ne pourra cependant être utilisé qu'après délibération en ce sens par le conseil municipal, dès lors que la carte communale est approuvée.

Chapitre IV

Incidences de la carte sur l'environnement et prise en compte de celui-ci

Le périmètre constructible pour le village



LE PÉRIMÈTRE RETENU

Le périmètre constructible de la commune ne s'éloigne pas beaucoup en capacité constructible de celui qui avait été établi précédemment, dans le cadre du MARNU (modalités d'application du règlement national d'urbanisme). Il a cependant été adapté en fonction de la prise en compte de contraintes environnementales ou paysagères et des récentes évolutions en matière d'activités agricoles (disparition de bâtiments agricoles route de Pelousey et au village).

Il sera présenté selon un parcours débutant au nord du village.

L'ENTRÉE NORD (ROUTE DE CHAUCENNE)

Côté sud de la route, le périmètre reprend les objectifs de conserver les limites actuelles du village. Il est donc arrêté aux dernières constructions existantes. Il s'étend de façon à «raccrocher» le lotissement actuellement excentré, mais comprend un secteur inconstructible (doline servant au ruissellement pluvial).

Côté nord de la route, le périmètre est limité en fonction des vues vers l'étang et de façon à conserver l'essentiel de l'espace naturel entre la route et le bois des Fouchères. Il prend en compte les possibilités de renouvellement urbain (ancienne ferme) mises en évidence lors du diagnostic.

L'ENTRÉE EST ROUTE DE PELOUSEY

Côté nord de la route, le périmètre permet une légère extension du village sur l'emplacement d'un ancien bâtiment agricole supprimé. Cette extension, de plus, prend en compte un projet existant de cinq lots.

Au sud de la route, le périmètre permet l'extension du cimetière et une constructibilité limitée en raison de la contre-pente.

CHEMIN DU RANG

Il n'a pas paru nécessaire de relier au village les constructions trop isolées en haut du chemin du Rang. Le périmètre constructible est légèrement étendu sur le site d'une ancienne ferme disparue, mais le périmètre cependant limité en fonction des contraintes de ruissellement.

L'ENTRÉE SUD

De la même façon que pour l'entrée nord, le périmètre reprend les objectifs de conserver les limites actuelles du village et s'arrête aux dernières constructions existantes route d'Audeux.

Il évite également les pentes du coteau, plantées de vergers, qui surplombent «la Corvée du Moulin».

L'ESPACE SUD-OUEST

Il correspond à la principale zone de développement de la commune. Les terrains présentent peu de contraintes, sont bien reliés au village, et permettent un épaississement de celui-ci.

Cependant, les secteurs à risques de ruissellement pluvial ont été exclus du périmètre constructible, de même que la petite doline proche de la route d'Audeux.

L'ENTRÉE OUEST

Le périmètre reprend les objectifs de conserver les limites actuelles du village et s'arrête aux dernières constructions existantes. Il préserve également les vues vers le château et la qualité de l'entrée de village.

LA FAÇADE NORD

Le périmètre suit les limites des terrains bâtis. il exclut le château et ses dépendances, pour conserver cet élément important du patrimoine, sachant que les aménagements des constructions existantes en zone non constructible sont toujours possibles. Dans ce cas précis, ils seront toutefois soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

ROUTE D'EMAGNY

Le périmètre augmente très légèrement la possibilité de construire en prenant en compte les opportunités de renouvellement urbain qui peuvent se dessiner (ancien bâtiment agricole).

LIMITE COMMUNALE AVEC AUDEUX

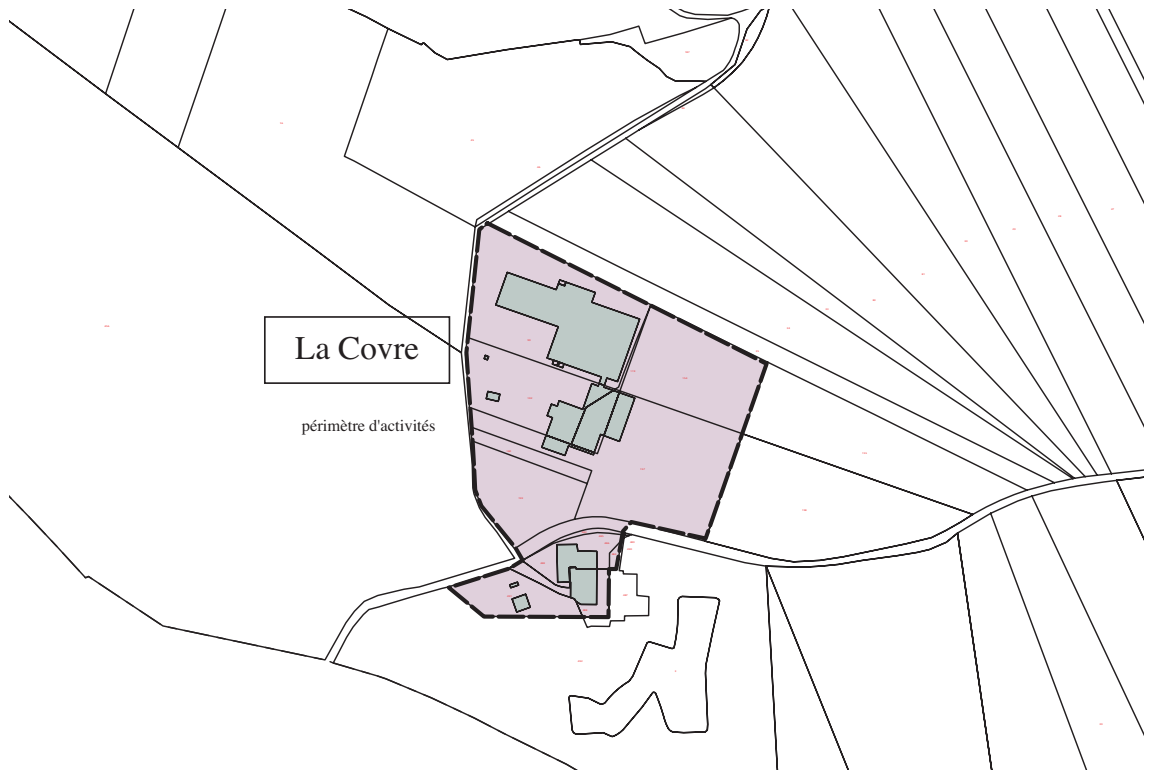
Le périmètre reprend les terrains déjà bâtis et excluent toute autre possibilité de construire. Il n'a pas paru souhaitable en effet à la collectivité de développer ce secteur excentré, qui présente par ailleurs des risques de glissements de terrains.

LE PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS

Le périmètre tient compte de l'existant en ce qui concerne le secteur de la Covre.

Aucun besoin n'a été exprimé lors du diagnostic.

Le secteur de la porcherie, activité agricole, ne nécessite pas de périmètre particulier.



Justification du périmètre constructible



INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET RECOMMANDATIONS

Impact global de l'urbanisation sur le territoire

Les zones nouvelles réservées pour l'habitat représentent environ 5,8 hectares. Elles correspondent à la construction d'une quarantaine de logements compte tenu des projets existants. Si l'on comptabilise l'offre dans les parties actuellement urbanisées (huit logements), l'offre totale atteint une cinquantaine de logements, dont une quinzaine pour la décohabitation.

Le périmètre constructible est cohérent avec les objectifs de développement à plus ou moins long terme (une quinzaine de logements en dix ans si l'on suit le rythme actuel). Notons cependant que le rythme de construction s'est accéléré au cours des deux dernières années puisque une quinzaine de lots est d'ores et déjà en projet à court terme.

La population augmenterait dans ce cas de soixante cinq habitants pour s'établir à un peu plus de quatre cent habitants, soit en-dessous de la capacité de la station d'épuration.

En zone d'activités, la commune n'augmente pas la superficie existante.

L'ensemble du périmètre constructible atteint une superficie d'environ 21,5 hectares pour le périmètre habitat et 4,62 hectares pour celui d'activités, pour une surface communale totale de 673 hectares (soit un taux d'urbanisation de 3,9%).

Prise en compte des risques

RISQUES D'INONDATION

Les risques d'inondation sont liés au ruisseau de Noironte dans sa traversée du village, notamment en amont du pont sur la D.5. Les terrains soumis à ces aléas sont exclus du périmètre constructible.

En aval du pont, ils peuvent concerner le parc du château, puis les terrains agricoles plus au nord, que la carte communale maintient à l'état naturel.

RISQUES DE RUISSELLEMENT PLUVIAL

Ces risques sont situés sur tous les terrains légèrement en pente :

- sous la côte d'Audeux (Corvée du village), où des aménagements ont déjà dû être réalisés,
- dans la combe du Moulin, où existe également une source,
- dans les dolines : la Corvée du village, le lotissement route de Chaucenne.

Ces terrains sont exclus du périmètre constructible du fait du risque lui-même mais aussi pour éviter d'aggraver le risque d'inondation du centre du village.

RISQUES GÉOLOGIQUES

Ils sont de deux sortes :

- dolines : ces secteurs peuvent être soumis à des effondrements non prévisibles d'une part, d'autre part ils servent souvent d'exutoires aux eaux de ruissellement pluvial. Il est donc nécessaire de les exclure du périmètre constructible, ce que fait la carte : périphérie sud du village route d'Audeux, extension du lotissement route de Chaucenne.
- glissements de terrains : les pentes marneuses en limite avec Audeux, soumises aux risques de glissements, demeurent inconstructibles.

Secteurs de pente

Le petit rebord de la Combe du Moulin, planté de vergers, les terrains au sud du cimetière, non raccordables à l'assainissement, sont exclus du périmètre

Préservation de l'activité agricole

Le périmètre constructible tient compte de l'activité agricole de deux manières :

- il exclut l'installation classée route de Chaucenne (ferme du Fan),
- il empiète faiblement sur la zone agricole, en s'éloignant peu de la zone bâtie actuelle.

Le secteur principal d'extension urbaine (au sud du village) comprend essentiellement des zones de prés qui sont moins intéressantes pour l'agriculture du fait de leur proximité du village et de leur éloignement des bâtiments d'exploitation.

La porcherie reste en zone non constructible (mais les aménagements et les extensions mesurées des activités agricoles y sont possibles).

Préservation des zones humides et des zones naturelles

Les zones humides de la vallée du ruisseau de Noironte sont exclues du périmètre constructible.

Prise en compte du paysage

ENTRÉES DE VILLAGE

Dans le souci de préserver la qualité des entrées de village et éviter un éparpillement linéaire, le périmètre a été limité aux terrains actuellement construits.

PATRIMOINE

Noironte compte un patrimoine bâti remarquable grâce à la présence d'un château en grande partie classé : l'ensemble des bâtiments, de même que le parc et les murs d'enceinte sont exclus du périmètre constructible. De plus, la vue vers le château, à l'entrée ouest, est préservée par la limitation du périmètre aux constructions existantes, sans possibilité notamment de construire sur les terrains de part et d'autre de la D.5. La seule construction existante le long de la route est une maison ancienne de belle

facture, qui participe à la qualité de cette entrée.

Le paysage villageois de Noironte doit également beaucoup à la diversité et la qualité des espaces naturels et de la végétation. C'est la raison pour laquelle les vergers, le parc du château, la vallée du ruisseau, restent en zone non constructible.

Il en est de même des espaces naturels route de Chaucenne qui permettent la vue sur l'étang et le bois des Fouchères.

Compatibilité avec le schéma directeur d'assainissement

Le périmètre constructible respecte le zonage défini par le schéma directeur d'assainissement qui devra être approuvé en même temps que ma carte communale.

Toutes les zones sont raccordées ou raccordables au réseau collectif d'assainissement.

En ce qui concerne les secteurs d'activités, le schéma d'assainissement devra le prendre en compte.

Ainsi, la cohérence entre les deux documents - carte communale, schéma d'assainissement - est-elle établie.

Les zones d'habitat : recommandations

Dans l'aménagement du secteur d'urbanisation sud du village, il serait judicieux de s'appuyer, pour la desserte, sur les voies et chemins existants et de prévoir un raccordement entre l'ancienne route de Recologne et celle d'Audeux, de façon à ne pas cloisonner le nouveau quartier.

L'aménagement devrait également tenir compte des risques de ruissellement pluvial en prévoyant, dans les secteurs exclus du périmètre, des aménagements de type prairie ou engazonnement pour améliorer l'absorption des eaux.

Enfin, un cheminement piétonnier pourrait être créé entre route de Recologne et route d'Audeux pour continuer le parcours existant depuis la mairie jusqu'à la route d'Audeux.

Route de Chaucenne, il est possible de construire en évitant la disparition du verger existant. Les deux projets existants entre la route de Chaucenne et celle de Pelousey ont fait l'objet d'une coordination de façon à rendre l'urbanisation du secteur cohérente. Le raccordement entre les deux voies sera possible, laissant la possibilité, à plus long terme, de continuer l'urbanisation (cf. l'esquisse d'aménagement page 45). Un cheminement piétonnier devra là aussi être prévu, de même que des espaces verts correspondant à la taille des opérations et qui ne soient pas des délaissés.

